

# Jette

## info

Editeur responsable: Hervé Doyen, Bourgmestre  
Rue Henri Werrie 18-20  
1090 Bruxelles  
Tél.: 02/423 12 11  
Fax : 02/425 24 61  
E-mail : infojette@jette.irisnet.be

J U I N 2 0 0 4 N° 110

BUREAU DE DEPOT BRUXELLES 9

## Les vacances en toute sécurité

*Bientôt les vacances ! De quoi seront-elles faites cette année ? Excursions d'un jour, séjour en Belgique ou dans un pays voisin, voyage sur un autre continent... Quels que soient vos projets, il est utile de rappeler les conseils d'usage pour que cette période de détente ne vous laisse que de bons souvenirs. Avez-vous pensé aux vaccins et au passeport ? N'oubliez pas de sécuriser votre habitation avant de partir. Ne prenez pas de risques sur la route. Méfiez-vous des pickpockets. Au rayon des préparatifs, deux nouveautés font leur apparition en 2004 : la carte européenne d'assistance médicale urgente (elle remplace l'ancien document E111) et le passeport pour animaux. Pensez à tout et... bonnes vacances !*

**NOTRE DOSSIER**  
**"Les vacances  
en toute sécurité"**  
*en pages 6 et 7*

**Elections du 13 juin 2004 :  
mode d'emploi** **Page 3**

**L'énergie solaire, une solution  
propre et pas chère** **Page 5**

**La Croix-Rouge de Jette  
à l'honneur** **Page 8**

**20 juin : Nautica Jette** **Page 12**

**18 juin : Jazz Jette June** **Page 14**



## Stress en vue des résultats

Nous le soulignons déjà dans notre précédent édito et nous pouvons l'affirmer avec plus de force encore aujourd'hui, les vacances approchent à grands pas et avec elles, un cortège de projets en tous genres que nous vous souhaitons d'ores et déjà ensoleillés.

Juin est, cette année, un mois doublement symbolique. Sans intention de remuer le couteau dans la plaie, nous ne pouvons en effet passer sous silence le stress que nos têtes blondes subissent à pareille époque alors que le blocus bat son plein. Tâche ô combien difficile s'il en est de les reconforter alors qu'honnêtement nous nous réjouissons plus souvent qu'à notre tour d'avoir dépassé ce temps où, confiné dans notre bureau, il nous fallait étudier des pages dont nous mettions souvent en doute l'utilité.

Je souris en repensant alors aux commentaires dispensés ça et là par nos parents qui de bonne foi rythmaient leurs encouragements de phrases un tantinet ironiques laissant sous-entendre que des examens, nous en passerions toute notre existence.

Le bénéfice de l'expérience aidant, ils savaient évidemment que d'autres épreuves nous attendaient et force est de constater, voire d'admettre, que la vie n'est effectivement pas toujours le long fleuve tranquille auquel, enfant, nous rêvions.

Ceci dit et fort heureusement, même s'ils ont pris d'autres formes, nos rêves subsistent. Et, au-delà de tout pessimisme ambiant, je me réjouis que notre société soit constituée d'hommes et de femmes qui, sans relâche, se battent pour donner force à leurs espoirs et nourrir concrètement ces 'possibles' qui sont une des raisons d'être de notre vie.

Ainsi donc et assez étonnement, la démocratie nous amènerait-elle à des étapes aussi intenses que celle de notre jeunesse. La complexité de nos institutions provoque en effet de manière très répétitive des élections diverses et variées et, dans quelques jours, nous serons amenés à accomplir notre devoir. Sans doute serions-nous tentés, à l'instar de beaucoup d'étudiants, de manquer d'enthousiasme devant notre bulletin.

N'oublions cependant pas que ces élections constituent en soi une véritable chance. En assumant notre responsabilité de citoyen par l'expression de notre vote, nous donnons en effet aux hommes et aux femmes que nous aurons choisis les moyens de répondre à nos préoccupations et nous contribuons ainsi à la qualité de notre propre destinée...

A bientôt !

Hervé Doyen, votre bourgmestre

## En direct du conseil communal

**Les conseillers communaux se sont penchés sur un ordre du jour long de 32 points le 26 mai dernier. Quelques-uns d'entre eux ont retenu notre attention.**

**CENTRE ADMINISTRATIF : DÉMÉNAGEMENT EN VUE.** L'inscription à l'ordre du jour du conseil d'un point technique concernant la rénovation du futur centre administratif de la chaussée de Wemmel fut, pour le conseiller Marcel Vermout (MR), l'occasion d'interroger Jean-Louis Pirotin, l'échevin en charge du dossier, sur la date de fin des travaux. "Le chantier devrait s'achever fin 2004", a indiqué l'échevin. "A ce stade des travaux, l'entrepreneur ne peut toutefois s'engager pour une date définitive. Nous prévoyons le déménagement entre novembre 2004 et janvier 2005.

**CONTRAT DE PRÉVENTION : C'EST REPARTI POUR UN AN !** Le conseil communal a approuvé le texte du contrat de prévention 2004 à conclure avec le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce nouveau contrat s'inscrit dans le prolongement de l'ancien. On retrouve dès lors les mêmes priorités : la médiation sociale, la médiation scolaire et l'accrochage scolaire, le travail de rue, les gardiens de parc, la techno-prévention et la toxicomanie. Notre commune bénéficie d'un subside de 320.030,52 EUR qui couvre les salaires de neuf personnes (1 fonctionnaire de prévention, 1 médiateur social, 1 éducateur de rue, 1 animateur sportif et 5 gardiens de parc), les frais de fonctionnement de l'équipe de Prévention et des crédits pour la sécurisation des logements sociaux (Foyer Jettois). Les actions entreprises sur le terrain se poursuivront donc dans les mois à venir.

**ESPACE PUBLIC : UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS.** Chaque année, plusieurs voiries jettoises font l'objet d'une rénovation en profondeur. Pour ce faire, notre commune bénéficie de subsides régionaux, octroyés dans le cadre d'un programme triennal d'investissements. Le conseil communal vient d'approuver le programme 2004-2006 pour lequel Jette bénéficie d'une quote-part de 555.603,78 EUR dans la dotation régionale. Nous ne manquerons pas de vous informer en temps utile des chantiers de rénovation planifiés en exécution de ce programme triennal.

**NOUVEAUX CONTRESENS CYCLABLES.** Notre commune a entrepris d'aménager des sens uniques limités, accessibles aux cyclistes en contresens, dans toutes les voiries à sens unique, à l'exception des voiries pour lesquelles les circonstances locales ou les conditions de sécurité ne le permettent pas. Les conseillers jettois ont approuvé la demande de subsides à adresser aux autorités régionales pour financer une partie du coût des aménagements nécessaires pour garantir la sécurité des cyclistes. Le conseil a en outre arrêté une nouvelle liste de voiries dans lesquelles un sens unique limité est instauré : rue Léon Dopéré, rue des Flamands, rue Gillebertus, rue Stanislas Legrelle, rue Paul Michiels (entre le boulevard de Smet de Naeyer et la rue Léon Theodor), rue Timont (entre le boulevard de Smet de Naeyer et la rue Léon Theodor), clos Fernand Tonnet, rue Adolphe Vandenschrieck, rue Vanderborcht (entre la rue Prince Baudouin et l'avenue de Laeken), avenue Emile Van Ermengem (entre l'avenue Maurice Dekeyser et l'avenue Vincent Vandermaelen), rue des Wallons et voirie entre la drève de Rivieren et la rue Eugène Toussaint. Enfin, vu le danger que représente l'installation d'un sens unique limité dans l'avenue du Comté de Jette, les conseillers ont approuvé l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle obligatoire le long du trottoir, du côté du parc de la Jeunesse.

**UNE COMMISSION POUR L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE.** Dans le cadre de la politique soutenue par la Communauté française en matière de coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre, la commune de Jette s'est dotée d'une commission de l'accueil extrascolaire qui sera chargée de développer des initiatives en la matière. Cette commission est composée de 20 membres, représentant le conseil communal, les écoles maternelles et primaires, les parents, ainsi que les associations, clubs ou institutions qui assurent l'accueil extrascolaire des jeunes Jettois.

### A noter...

La prochaine séance du conseil communal est fixée au **mercredi 30 juin 2004 à 20h** à l'Hôtel communal (place Cardinal Mercier 1 - niveau 2/3 - salle du conseil). Les débats du conseil sont publics. Si vous souhaitez suivre de près la vie de votre commune, découvrir le fonctionnement des institutions et /ou mieux comprendre certaines décisions importantes, n'hésitez pas à assister aux séances du conseil communal.

## Enquête en cours

La Direction générale de la Statistique et de l'Information Economique nous signale que l'enquête continue sur les forces de travail, en cours depuis 1999, se poursuit. La participation à cette enquête est obligatoire. Les ménages tirés au sort sont avertis par courrier. En juin 2004, les enquêteurs seront présents dans le quartier du Centre. Pour tout renseignement : 0800/92 504 de 9 à 12h et de 14 à 16h - <http://statbel.fgov.be>.

### Avis important aux commerçants

## Brochure "Vivre à Jette"

Chaque année, des personnes s'adressent aux commerçants pour solliciter le placement de publicités dans un but commercial. La commune tient à attirer l'attention des commerçants sur le fait que seules les personnes titulaires d'une carte de légitimation portant la signature d'Yves Putzeys, président de l'asbl Commerce et Marché Annuel Jettois, sont autorisées à récolter des publicités pour la brochure "Vivre à Jette - Leven te Jette", éditée à l'occasion du Marché annuel. Aucune autre brochure de ce type n'est éditée sous l'égide de l'administration communale. La brochure "Vivre à Jette - Leven te Jette" ne doit pas être confondue avec le "Répertoire communal - Gemeentelijk repertorium" qui n'émane en aucune façon de la commune de Jette. Merci de votre vigilance.

## UNE QUESTION SUR LA COMMUNE DE JETTE ? Surfez sur [www.jette.be](http://www.jette.be).



### CENTRE ADMINISTRATIF DE JETTE

Rue Henri Werrie 18-20  
1090 Jette - Tél. 02/423.12.11

### Attention ! Nouvel horaire

Tous les services : les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 14h, le jeudi de 13h à 16h

Sauf service Etat civil : les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30, le jeudi de 13h à 16h

Permanence assurée par les services Démographie, Etat civil, Gestion du Territoire (Urbanisme) et GEFICO : le jeudi de 16h à 19h

### SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Chaussée de Wemmel 102  
1090 Jette - Tél. 02/421.42.01

Les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 14h, le jeudi de 13h à 16h

Sauf Chômage: du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30

### HÔTEL COMMUNAL

Place Cardinal Mercier, 1  
1090 Jette

- Commissariat de police  
Tél.: 02/423.14.00
- Bureau de pointage  
Tél.: 02/423.14.16

### AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

Rue A. Vandenschrieck, 77  
1090 Jette  
Tél.: 02/423.19.10

### CPAS

Rue de l'Eglise St-Pierre, 47  
1090 Jette

- Secrétariat: 02/422.46.11
- Service social: 02/422.46.40

### AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE DE JETTE

Chaussée de Wemmel 102  
1090 Jette  
Tél.: 02/421.70.90/91

## Un projet de mariage ?

Si vous envisagez de vous marier dans le courant de l'année 2004, notez dès à présent que l'administration communale ne célèbre pas de mariages les dimanches et les jours fériés, ainsi qu'aux dates suivantes : le vendredi 12 et le samedi 13.11.2004.

# Elections du 13 juin 2004 : mode d'emploi

Le 13 juin prochain, nous nous rendons tous aux urnes pour désigner les 24 membres qui représenteront la Belgique au Parlement européen. Ce dernier, depuis l'entrée dans l'Union Européenne de 10 nouveaux états membres, comptera désormais 732 membres, et non plus 626. Les habitants de la Région de Bruxelles-Capitale éliront en outre les membres du Conseil régional. Le nombre total de sièges s'est également accru, passant de 75 à 89, suite à la loi spéciale du 13 juillet 2001 concoctée par les accords du Lambermont. Autre nouveauté de ces élections, les 6 membres bruxellois du Conseil flamand seront cette fois élus directement. Cette élection concerne uniquement les électeurs qui, pour le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale, auront voté sur des listes du groupe linguistique néerlandais. Au vu de la complexité apparente de ce scrutin, nous avons débroussaillé le terrain de manière à ce que chacun s'y retrouve.

### La convocation

Commençons par le début. Tous les électeurs doivent disposer d'une lettre de convocation individuelle. Cette convocation doit être présentée au bureau de vote. A l'issue du vote, un cachet sera apposé sur celle-ci, de sorte que l'électeur puisse établir qu'il a effectivement voté. L'électeur qui n'aurait pas reçu sa convocation peut la retirer au service Population-Affaires électorales (guichet n°3 - rue H. Werrie 18-20) jusqu'au jour de l'élection à 15 heures. Tous les bureaux de vote sont ouverts de 8h00 jusqu'à 15h00.



### Qui vote pour qui ?

- Les électeurs belges résidant en Belgique qui, au plus tard le 1er avril 2004, sont Belges et inscrits au registre de la population d'une des 19 communes et qui, le jour de l'élection au plus tard, auront atteint l'âge de 18 ans sans être déchus ou suspendus de leurs droits électoraux.

- Les ressortissants des 24 autres états membres de l'Union Européenne qui, avant le 31 mars 2004, auront manifesté leur volonté de voter sur les listes présentées en Belgique, et qui auront été agréés en cette qualité par le collège des bourgmestre et échevins de leur commune de résidence. Les conditions d'électorat, hormis bien sûr la condition de nationalité, sont les mêmes que pour les électeurs belges. En outre, ils ne peuvent participer à l'élection du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale.

- Les Belges résidant dans un des 24 autres états membres de l'Union qui, ayant renoncé à voter dans leur état de résidence, ont, avant le 14 avril 2004, manifesté auprès de leur poste diplomatique leur volonté d'exercer leur droit de vote sur des listes présentées en Belgique. Ils ne voteront que par correspondance.

Type d'électeur	Election du Parlement européen	Election du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale	Election des 6 membres bruxellois du Conseil flamand
Belge résidant sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale	Oui	Oui	Oui (à condition d'avoir voté sur une liste du groupe linguistique néerlandais pour le Conseil régional)
Ressortissant U.E.	Oui	Non	Non

### Comment se déroule le vote électronique ?

A Jette, le vote est électronique. Chaque isolement du bureau de vote est équipé d'une machine à voter, d'un écran, d'un lecteur de carte magnétique et d'un crayon optique. L'électeur reçoit une carte magnétique initialisée de façon à ne pouvoir être utilisée que pour cette élection et dans ce bureau de vote uniquement.

Des cartes magnétiques spécialement validées sont remises aux électeurs ressortissants d'un des 24 autres états membres de l'Union européenne qui ne peuvent voter que pour l'élection du Parlement européen. Muni de sa carte magnétique, l'électeur se rend dans l'isoloir et introduit cette carte dans la machine à voter.

L'écran de visualisation indique à l'électeur, pour chaque élection, la procédure à suivre. Il est d'abord invité à choisir la langue dans laquelle il désire accomplir la procédure de vote. Il est à noter que ce choix est définitif pour l'ensemble de la procédure de vote. L'électeur exécute ensuite la première opération, à savoir l'élection pour le Parlement européen. Il doit alors indiquer le collège électoral (français ou néerlandais) auquel appartient la liste pour laquelle il souhaite voter. Seules les listes présentées pour ce collège seront ensuite affichées. Elles sont représentées par leur sigle ou leur logo et par leur numéro d'ordre. L'électeur indique son choix en appliquant le crayon optique perpendiculairement sur la case correspondante. Il agit de même s'il veut exprimer un vote blanc. Après que l'électeur ait choisi une liste, l'écran affiche les nom et prénom des candidats correspondants. L'électeur exprime son vote en plaçant le crayon optique dans la case placée en tête de liste ou dans la case en regard d'un ou de plusieurs candidats. Après avoir exprimé son vote, l'électeur est invité à le confirmer. Tant que le vote n'est pas confirmé, l'électeur peut annuler son vote et recommencer l'opération. Il ne peut plus voter nul. La confirmation clôture le vote pour l'élection du Parlement européen.

Ensuite commence la même procédure pour l'élection du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale. L'électeur doit aussi préalablement opérer un choix entre les listes du groupe linguistique français ou néerlandais. Celui ou celle qui aura voté sur une liste du groupe linguistique néerlandais sera en outre invité à voter pour l'élection directe des 6 membres bruxellois du Conseil flamand.

Lorsque l'électeur a voté pour les deux (ou trois) élections, la carte magnétique est libérée de la machine à voter. Il a alors la possibilité de visualiser sur l'écran les votes qu'il a émis pour chaque élection. Cette opération se fait dans l'ordre dans lequel la procédure de vote s'est déroulée, à savoir, d'abord le Parlement européen, puis le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale et éventuellement les membres bruxellois du Conseil flamand.

A l'issue du scrutin, il présente sa carte magnétique au président du bureau, puis l'introduit dans l'urne électronique.

Si l'électeur rend sa carte sans avoir exprimé son vote, ceci sera considéré comme un vote blanc.

### Voter par procuration

Jusqu'au jour des élections, vous pouvez introduire une demande de vote par procuration ou justifier votre absence, pour autant que vous remplissiez l'une des conditions acceptées en la matière (raison professionnelle, maladie ou infirmité, convictions religieuses, études, profession de batelier, de marchand ambulant ou de forain, emprisonnement). En cas de vacances à l'étranger, vous deviez effectuer cette démarche au moins deux semaines avant les élections. Le délai est donc dépassé.

Si vous voulez voter par procuration, vous pouvez obtenir un formulaire de procuration au service de la Population - Affaires électorales (guichet n° 3 - rue Henri Werrie 18-20). Vous pouvez désigner comme mandataire n'importe quel autre électeur. A noter que chaque mandataire ne peut disposer que d'une procuration. Le formulaire de procuration, signé par vous et par votre mandataire, ainsi

que la carte d'identité de ce dernier doivent être présentés au président du bureau de vote le jour des élections. Vous y joindrez les pièces justificatives qui s'imposent (attestation de l'employeur, certificat médical,...). En cas de vacances à l'étranger, il vous faudra un certificat délivré par le bourgmestre sur présentation des pièces justificatives.

Si vous ne voulez pas voter par procuration, transmettez votre convocation électorale, accompagnée d'une pièce justificative, au service de la Population - Affaires électorales (guichet n° 3 - rue Henri Werrie 18-20).

### L'assistance dans un bureau de vote

Dans chaque bâtiment comportant des bureaux de vote, il est prévu un isoloir spécialement aménagé à l'intention des électeurs handicapés. La personne qui souhaite en faire usage en formule la demande au président du bureau de vote qui désigne un assesseur ou un témoin pour l'accompagner jusqu'à l'isoloir. Si nécessaire, après que le citoyen ait exprimé son vote, la personne aidante mettra la carte magnétique dans l'urne électronique et restituera à l'électeur sa convocation estampillée.

Si un électeur est dans l'impossibilité de se rendre seul dans l'isoloir ou d'exprimer seul son vote en raison d'une infirmité physique, il peut demander au président du bureau de vote l'autorisation de se faire accompagner par un guide ou un soutien.

Si le président du bureau de vote (ou, en cas de contestation, le bureau de vote) accorde cette autorisation, l'électeur en question choisit librement la personne qui l'accompagnera.

L'électeur qui éprouve des difficultés pour exprimer son vote peut demander l'assistance du président du bureau de vote ou d'un assesseur désigné par ce dernier.

# N'oubliez pas votre numéro de porte !

Certains propriétaires d'habitations négligent le fait de faire apparaître clairement leur numéro de maison sur leur façade. Celui-ci est masqué, endommagé, illisible ou tout simplement absent. De plus, le nom du ou des occupants n'est pas toujours indiqué, la sonnette fonctionne mal ou pas du tout (quand il y en a une), etc... Il faut cependant savoir qu'à cet égard, certaines dispositions sont prévues par le règlement général de police. En effet, suivant l'article 58 de cette réglementation, tout propriétaire d'immeuble est tenu d'apposer, de façon visible et à front de rue, le numéro attribué par la commune. Il doit, en outre, placer une sonnette en parfait état de fonctionnement. Par ailleurs, il est interdit de masquer, d'arracher, de dégrader ou de faire disparaître les numéros des immeubles. En cas de chan-

gement de numéro, l'ancien devra être traversé d'une barre noire et ne pourra être maintenu que six mois au plus à partir de la notification faite à ce sujet par l'administration. Si des travaux quelconques à l'immeuble entraînent nécessairement la suppression du numéro, ce dernier devra être rétabli au plus tard huit jours après la fin des travaux. Ces dispositions sont assorties d'amendes administratives allant de 50 à 80 EUR.

Le but de ce petit rappel n'est évidemment pas d'adopter une position autoritariste en la matière, mais bien d'évoquer le fait que la citoyenneté commence d'abord par ce genre de 'détail', et qu'il est important d'y prêter attention si nous voulons préserver une certaine convivialité sur le territoire communal.



## Les consultations de nourrissons cherchent des bénévoles

Les Services Maternels et Infantiles de Vie Féminine recherchent des bénévoles pour ses différentes consultations de nourrissons sur le territoire de Bruxelles-Capitale. Les bénévoles sont chargés de l'accueil des parents et des enfants de 0 à 6 ans, de la pesée et de la mesure des enfants,... Ils participent également aux projets des consultations.

Intéressée ? Contactez Sylvia Renaud - rue Royale 231 à 1210 Bruxelles - tél. 02/513.04.82.

## Attention aux faux inspecteurs du C.P.A.S. !

Nous tenons à mettre en garde les allocataires sociaux du C.P.A.S. Dernièrement, deux hommes prétendant être des inspecteurs du C.P.A.S. ont rendu visite à quelques bénéficiaires en leur proposant une ristourne de 50 EUR sur la livraison de repas à domicile. Il est impératif de ne leur accorder aucun crédit. Ces individus sont des voleurs qui cherchent à pénétrer dans les habitations pour y trouver de l'argent. Si vous êtes victime de cette visite, fermez immédiatement votre porte et signalez directement les faits au C.P.A.S. ou à la police. De cette manière, vous aiderez les autorités à localiser et à arrêter ces sinistres personnages. Par ailleurs, tous les usagers et agents du C.P.A.S. ont été prévenus de cette pratique. Chaque visite est désormais précédée d'un courrier ou d'un coup de fil.

Tél.: C.P.A.S. : 02/422.46.11 - Police : 02/412.38.00

## Comment se débarrasser des déchets ?

### Objets encombrants

Les campagnes d'enlèvement d'objets encombrants à domicile, organisées par la commune en collaboration avec Bruxelles-Propreté, sont SUPPRIMEES. Bruxelles-Propreté enlève vos objets encombrants à domicile sur simple demande (lire ci-dessous).

**Enlèvement par Bruxelles-Propreté.** Bruxelles-Propreté vient enlever vos objets encombrants à domicile. Il vous suffit de téléphoner au numéro gratuit 0800/981.81 pour fixer un rendez-vous. Enlèvement de 2 m<sup>3</sup> d'objets encombrants gratuitement tous les six mois. 16 EUR par mètre-cube supplémentaire.

**Déchetterie régionale.** Vous pouvez vous rendre à la déchetterie régionale (rue du Rupel à 1000 Bruxelles) avec vos objets encombrants (appareils électroménagers, meubles,...). Service gratuit pour les particuliers. Ouvert du mardi au samedi de 9h à 16h. Le dépôt de matériel de construction (châssis, évier, volets, marbres, poutres,...) est possible, contre paiement, pour les particuliers, les commerçants, les artisans et les petites entreprises.

### Déchets verts et petits déchets chimiques

**Enlèvement à domicile.** Depuis la mi-avril, les déchets verts sont à nouveau collectés en porte à porte tous les dimanches à partir de 14h. Vous devez utiliser à cette fin les sacs verts spéciaux en vente dans le commerce. Vous pouvez vous débarrasser ainsi de l'herbe, des déchets d'élagage, des feuilles et des branches de moins de 2 m de long et 20 cm de diamètre. Les grandes branches et les souches d'arbres ne sont pas acceptées.

**Service des Plantations.** Les branches (d'un diamètre de 7 cm maximum), les déchets verts et petits déchets chimiques peuvent être déposés au service des Plantations (serres communales - avenue du Laerbeek 120) les mardi et jeudi de 9 à 12h et le samedi de 9 à 14h. Le dépôt des déchets verts est géré par un système de cartes avec code-barre. Cette carte permet d'identifier l'utilisateur. Le volume de déchets est évalué par le préposé et un décompte est envoyé à l'utilisateur pour paiement éventuel. Tarif particuliers jettois : 2 m<sup>3</sup> gratuits par an, 5 EUR/m<sup>3</sup> à partir du 3ème m<sup>3</sup>. Tarif entreprises de jardinage jettois : 12,50 EUR/m<sup>3</sup>. Tarif particuliers non-jettois : 12,50 EUR/m<sup>3</sup>. Tarif entreprises non-jettois : 25 EUR/m<sup>3</sup>.

Si chacun apporte sa contribution à la collecte sélective des déchets, notre environnement se portera mieux.

## Info CHANTIERS

### RUES PERET, GILSON ET DE BAISIEUX

L'I.B.D.E. (Intercommunale Bruxelloise de Distribution d'Eau) et Sibelga continuent les travaux de renouvellement de leurs installations. Ces travaux devraient s'achever pour la fin du mois de juin. Sibelga coordonne le chantier (info: 02/549.41.00).

### AVENUE GIELE

L'I.B.D.E. poursuit ses travaux de modification du réseau public de distribution d'eau dans l'avenue Giele. Les riverains concernés seront informés personnellement par l'intercommunale de toute interruption prévisible de l'approvisionnement en eau des habitations, ou de tout autre désagrément. Le chantier devrait s'achever pour la deuxième quinzaine du mois de juin (info: 02/274.30.89).

### AVENUE DE LA CONSTITUTION

L'intercommunale procédera également au début du mois de juin à l'ouverture d'un chantier avenue de la Constitution pour remplacer la conduite-mère existante en voirie par deux nouvelles conduites en trottoir. Ces travaux, coordonnés par l'I.B.D.E. et Sibelga, débuteront à Ganshoren et se poursuivront sur Jette. Ils dureront approximativement 23 semaines. Les riverains seront informés de toute interruption prévisible de la distribution d'eau par le personnel présent sur place. Dans le cadre de ce chantier, les agents de l'intercommunale devront avoir accès à chaque domicile pour en modifier le raccordement. Un responsable se mettra en contact avec les riverains afin de fixer un rendez-vous (info : 02/558.31.00).

### RUE BERRÉ - MAYELLE - VAN SWAE - STEPPE ET AVENUE NOTRE-DAME DE LOURDES

Le renouvellement des conduites en trottoir effectué par Sibelga est terminé. Les travaux de raccordement privé vont démarrer et devraient se poursuivre après le congé officiel du bâtiment (info: 0496/592.900).

### RUES DES AUGUSTINES ET DANSETTE

Les travaux de réaménagement en zone 30 de la rue des Augustines de la rue Dansette sont en cours. Deux trottoirs traversant seront placés aux croisements formés par les rues Léopold Ier, Baron de Laveleye et Dansette. Des potelets seront également installés aux angles des rues. Ces mesures ont pour but de renforcer le caractère résidentiel de la rue et d'accroître ainsi la sécurité dans le quartier. Ce chantier devrait s'achever pour la fin du mois de juin.

### RUE SOETENS

Sibelga a commencé le renouvellement de conduites basse pression ainsi que d'un câble basse tension situé dans le trottoir du côté impair de la chaussée. La fin des travaux de raccordement est prévue pour le 30 juin.

### RUES GILBERTUS ET WERRIE

Les travaux de rénovation sont entrés dans leur phase finale. Dans la rue Gillebertus, les travaux sont terminés. La rue Henri Werrie (entre la rue Léon Theodor et la place Laneau) fait également l'objet d'une rénovation. Les trottoirs sont rénovés et une extension de trottoir sera aménagée du côté de la rue Léon Theodor. Un asphaltage de ces deux voiries viendra clôturer le chantier pour l'automne 2004.

### AVENUE DE JETTE

La Région de Bruxelles-Capitale a entamé des travaux de renouvellement de l'éclairage public avenue de Jette. L'éclairage sera renouvelé, d'une part en façade, de l'avenue des Gloires Nationales jusqu'à l'avenue de Laeken, et d'autre part en berme centrale, de la place Simonis jusqu'à l'avenue de Laeken. Ces travaux devraient s'achever pour la fin du mois de juin (info: 0494/918.275).

### RUE PANNENHUIS

Sibelga a commencé des travaux de renouvellement, d'une part, de canalisations de gaz à basse pression, et d'autre part, d'un câble d'électricité à basse tension. La durée de ce chantier est estimée à 30 jours ouvrables (info: 02/549.41.00).

# Des sacs réutilisables pour mettre fin au gaspillage

Les sacs plastiques que nous recevons à la caisse des grandes surfaces constituent chaque année un gaspillage inutile et une montagne de déchets que nous pourrions fort bien éviter. Le secteur de la distribution a pris conscience du problème et encourage désormais un usage plus rationnel des sacs jetables, l'objectif étant de s'orienter vers des alternatives réutilisables. Une vaste campagne vient d'être lancée dans ce sens, à l'initiative des trois ministres régionaux de l'Environnement et de Fedis,

l'organisation des petites, moyennes et grandes entreprises de distribution.

Les supermarchés qui participent à cette action de sensibilisation – ils couvrent la plus grande partie du marché – vont inciter leurs clients à se procurer un sac réutilisable pour remplacer les sacs plastiques jetables. Cette mesure devrait entraîner une diminution importante du nombre de sacs jetables délivrés aux caisses des grandes surfaces. Pour la période 2004-

2006, les distributeurs concernés espèrent enregistrer une diminution de 20 à 25 % de la quantité totale. Parallèlement, le nombre de sacs réutilisables, alternatives durables aux sacs jetables, devraient doubler durant la même période. Différentes campagnes dans les médias et dans les grandes surfaces devraient sensibiliser les clients à cette problématique qui n'est pas sans conséquences pour notre environnement.



Mon sac réutilisable et moi,  
on ne se quitte pas.



## L'énergie solaire, une solution propre et pas chère

quatre panneaux solaires qui assurent la production de 50 % des besoins en eau chaude des occupants. La commune a bénéficié d'un subside de l'Institut bruxellois pour la Gestion de l'Environnement, en ce qui concerne les panneaux solaires pour les appartements. L'opération était dès lors d'autant plus intéressante d'un point de vue financier. A noter que l'IBGE octroie un subside à toute personne qui procède à l'installation d'un chauffe-eau solaire dans un appartement ou une maison sur le territoire bruxellois.

### Primes et information

L'installation d'un chauffe-eau solaire présente un réel avantage financier. D'une part, vous évitez les factures de gaz et d'électricité pour le moins coûteuses et, d'autre part, vous avez droit à trois primes qui couvrent plus de la moitié des frais d'achat et d'installation d'un chauffe-eau solaire. Ces primes sont octroyées par la Région de Bruxelles-Capitale, Sibelga et les autorités fédérales.

La prime de la Région bruxelloise représente 35 % des frais, avec un maximum de 1.000 EUR par habitation. L'intercommunale de distribution d'énergie Sibelga accorde une prime de 625 EUR pour le placement d'un chauffe-eau solaire. Enfin, vous pouvez compter sur une aide supplémentaire des autorités fédérales. Si vous faites installer un chauffe-eau solaire en 2004, vous obtiendrez, lors de votre déclaration de revenus en 2005, une

diminution d'impôts correspondant à 15 % de la dépense, avec un maximum de 600 EUR.

Le département Energie de l'IBGE gère les demandes de primes adressées à la Région de Bruxelles-Capitale. Différents outils utiles, pratiques et informatifs sont mis à la disposition des Bruxellois qui veulent se lancer dans la grande aventure de l'énergie solaire.

- Sur simple demande, une brochure d'information et/ou le formulaire de demande de prime vous seront envoyés.

- L'IBGE tient à jour un annuaire du chauffe-eau solaire qui contient les coordonnées d'installateurs, de bureaux d'étude, de fabricants et des centres d'information sur les chauffe-eau solaires, ainsi que des informations sur l'expérience et le type d'équipement installé (disponible gratuitement).

- Un carnet de présentation de sept installations de chauffe-eau solaire à Bruxelles est mis à votre disposition. Vous y lirez le témoignage de Bruxellois qui ont franchi le pas.

- Si vous souhaitez des informations sur les prix et les types de matériel, vous pouvez demander le devis-type de l'IBGE. Cela vous permettra de comparer les prix du matériel et le coût de l'installation, compte tenu de vos besoins et de vos moyens.

- Vous allez faire appel à un architecte pour rénover en profondeur votre maison

## Un point info 'Isolation acoustique' pour les Bruxellois

Plus d'un Bruxellois sur trois est confronté, dans son quartier, à des problèmes de nuisance sonore dus à la circulation ou au voisinage. L'isolation acoustique constitue souvent une solution face à ce type de problèmes. L'IBGE (Institut bruxellois pour la Gestion de l'Environnement) offre un nouveau service qui permet aux Bruxellois d'en apprendre davantage sur l'isolation acoustique de leur habitation.

Bruxelles est une région urbaine dynamique qui compte non seulement du logement sur son territoire, mais aussi des bureaux, des entreprises, des administrations, du transport, ... Cette cohabitation est souvent la source de nuisances sonores pour les habitants. Est-ce le prix à payer pour vivre en ville ? Non, car l'isolation acoustique permet de limiter l'impact de ces nuisances.

La rénovation acoustique complète d'une habitation est bien sûr plus efficace que des mesures ponctuelles. Elle n'est cependant pas toujours indispensable pour obtenir un résultat sensible. Rassurez-vous ! Pas besoin d'être un bricoleur hors pair pour effectuer les petits travaux nécessaires à l'isolation d'une habitation contre le bruit. L'IBGE vient de créer un point info 'Isolation acoustique' qui délivrera aux Bruxellois une information professionnelle sur le sujet, répondra à toutes leurs questions et les accompagnera dans leurs démarches en vue d'une meilleure isolation acoustique.

### Point info 'Isolation acoustique' :

Guichet du Centre Urbain aux Halles Saint-Géry (place Saint-Géry 1 à 1000 Bruxelles)

Ouvert du mardi au vendredi de 10 à 18h, le samedi de 14 à 17h

Tél. 02/512.86.19

Courriel : info@curbain.be

L'énergie solaire constitue une alternative intéressante face à d'autres sources d'énergie plus chère et moins respectueuses de l'environnement. La commune de Jette essaie, dans la mesure du possible, de recourir à l'énergie solaire dans le cadre de la rénovation du patrimoine communal. Les chauffe-eau solaires peuvent ainsi approvisionner une habitation en eau chaude.

### Notre commune et l'énergie solaire

L'immeuble rénové au n° 300 de la rue Léopold Ier constitue un bel exemple de recours à l'énergie solaire. L'acquisition de cet immeuble, mieux connu des Jettois sous le nom de "Grand Monarque", s'inscrivait dans le cadre de la politique menée à Jette pour favoriser un développement urbain harmonieux, tout en luttant contre les canicules. Le projet de rénovation prévoyait l'aménagement d'appartements aux étages, tandis que le rez-de-chaussée devait permettre l'aménagement d'un pré-gardiennat. L'immeuble a été équipé de

ou en construire une et vous rêver d'y installer un chauffe-eau solaire ? L'IBGE met à sa disposition un cahier des charges type qui lui permettra de commander le chauffe-eau solaire le plus adapté à votre logement : performances du matériel, normes légales et garanties sur l'exécution des travaux sont notamment pris en compte dans ce cahier des charges.

- Vous êtes bon bricoleur et vous voulez installer vous-même votre chauffe-eau solaire ? La Région de Bruxelles-Capitale vous y aide en mettant à votre disposition un vade-mecum à l'installation de chauffe-eau solaires. Ce guide est composé d'une série de fiches techniques qui vous aideront à choisir les schémas et le système d'installation solaire adaptés à votre habitation. Dans ce cas, la prime est octroyée sur la base du coût d'achat du matériel.

**Pour tout renseignement sur les primes à l'installation de chauffe-eau solaires :**

**IBGE : [www.ibgebim.be](http://www.ibgebim.be) ou 02/775.75.75**

**Autorités fédérales : [energie.mineco.fgov.be](http://energie.mineco.fgov.be) ou 02/201.26.64**

**Sibelga : 02/549.41.00**

# Les vacances en toute sécurité

Voici venue la période tant attendue des grandes vacances. On pense au départ, aux préparatifs, aux loisirs, à la météo... Cependant, que vous restiez où que vous partiez, il est nécessaire de rappeler certains conseils élémentaires de sécurité pour éviter les mauvaises surprises.

## Sécurisez vos biens

Les vacances sont souvent une période propice aux cambriolages. Les cambrioleurs pénètrent généralement dans les habitations en l'absence de leurs occupants. S'ils préfèrent commettre leur forfait à l'abri des regards en pénétrant chez vous la nuit par votre jardin, ils peuvent tout aussi bien passer en plein jour par une fenêtre latérale, ou même par la porte d'entrée. Ils cherchent généralement des objets facilement transportables et rapidement écoulables. Ainsi, les bijoux, l'argent liquide, le matériel hi-fi sont fortement convoités. Que pouvez-vous faire pour vous protéger ?

- Ne gardez pas de fortes sommes d'argent liquide dans votre habitation.
- Ne laissez pas vos cartes de banque en vue, évitez de noter vos codes secrets.
- Conservez vos bijoux dans un coffre à la banque.
- Faites graver le matériel plus lourd afin qu'il soit reconnaissable.
- Notez les numéros de série de vos appareils.

Votre habitation doit aussi faire l'objet de précautions :

- Fermez toutes les portes et toutes les fenêtres lorsque vous vous absentez.
- Protégez vos serrures en installant des rosaces de sécurité et/ou des serrures supplémentaires.
- Ne laissez pas traîner des objets qui pourraient être utiles aux cambrioleurs (échelle ou outils laissés dans le jardin)
- Installez éventuellement un éclairage extérieur.
- Vous pouvez également demander à la police locale de surveiller votre habitation pendant votre absence. Il vous suffira de remplir un formulaire disponible au commissariat stipulant les dates de votre absence, l'adresse de votre habitation et la personne à contacter en cas de problème.

Lorsque vous partez en vacances, arrangez-vous pour donner une impression d'occupation de votre domicile en installant une minuterie automatique sur une ou plusieurs lampes. Faites relever régulièrement votre courrier. Avertissez vos voisins de votre départ, leur vigilance peut également être très utile.

## Protégez-vous durant votre séjour

A l'étranger, vous pouvez également être victime d'actes délictueux. Il n'est donc pas inutile de disposer d'assurances (médicale, civile, automobile,...) en ordre. Vous prendrez donc tous ces documents avec vous lorsque vous partirez. Pour éviter les ennuis, faites toujours une copie de vos documents importants : passeport ou carte d'identité, documents d'assurance, carte SIS, ... Même si vous êtes légalement obligé d'avoir sur vous vos documents originaux, lorsque vous allez

à la plage ou en promenade, laissez de préférence ceux-ci à l'abri dans votre chambre. Si vous êtes à l'hôtel, certains d'entre eux disposent de coffres dans lesquels vous pouvez déposer vos valeurs et documents. Dans le même ordre d'idée, ne prenez pas les clés de votre maison ou votre billet d'avion avec vous, ils ne vous servent à rien sous les palmiers.

- Evitez les sacs à main (facilement arrachables) ou les sacs à dos (facilement découppables). Préférez leur un sac 'banané', que vous veillerez à conserver fermé.

- Dans les lieux à haute fréquentation (marchés, fêtes de village, ...), évitez d'exposer votre argent. Ne sortez que la somme nécessaire de votre portefeuille, évitez de compter l'argent qui vous reste en plein milieu d'une place publique. Eventuellement, attachez votre portefeuille avec une chaînette. Cela peut paraître alarmiste, mais dans certains pays, il existe des spécialistes qui auront tôt fait de repérer le touriste imprudent.

- Ne laissez jamais non plus vos bagages sans surveillance : si vous attendez le bus ou le train, attachez la sangle de votre sac à votre jambe pour éviter qu'on ne vous le subtilise inopinément.

- Ne prenez pas trop d'argent avec vous. Faites usage de votre carte bancaire, ou prenez des travellers chèques.

En cas de problèmes, rendez-vous à la police, déposez plainte, et prenez directement contact avec votre banque, votre assurance ou votre mutuelle suivant la nécessité. N'oubliez pas non plus de faire bloquer votre carte bancaire en cas de perte en téléphonant au numéro suivant : 00 32 (0) 70/355.355 (card stop).

## Ne tentez pas les pickpockets

Les pickpockets, ou voleurs à la tire, exercent leurs activités dans des lieux fort fréquentés, où ils profitent de la cohue pour s'approprier, à votre insu, votre porte-monnaie ou portefeuille. Les arrêts de bus, les centres commerciaux, les marchés, les plages et les hôtels constituent leurs terrains de chasse privilégiés. Lorsque vous êtes dans un endroit fort fréquenté, observez les conseils suivants :

- Conservez les chèques et la carte de banque séparément. N'accompagnez pas votre carte de banque du numéro de votre code secret.

- Ne réunissez pas toutes vos valeurs dans la même poche, le même portefeuille ou sac à main. Utilisez de préférence la poche intérieure de votre veste ou de votre manteau.

- Si vous deviez malgré tout vous munir d'importantes sommes d'argent, rangez-les dans une pochette que vous portez à la taille ou autour du cou, sous les vêtements.

- Autant que possible, gardez votre sac à main ou sac à provisions soigneusement fermé et ne montrez pas que vous détenez de l'argent. Sachez qu'un voleur vous surveillera un moment avant de passer à l'acte.

## Concernant votre véhicule

Il est toujours préférable de faire réviser entièrement son véhicule avant de parcourir une longue distance. De petits détails peuvent engendrer de gros problèmes (niveau d'hui-



le, pression des pneus, température, etc...). Ne chargez pas votre voiture en dépit du bon sens. Un véhicule a une charge maximale qui ne peut être dépassée sans altérer son comportement, et donc votre sécurité. Veillez également à répartir les charges, ne les concentrez surtout pas.

N'oubliez pas non plus de protéger votre voiture contre le vol. Fermez soigneusement portes et fenêtres. Ne laissez pas d'objets de valeur à l'intérieur. Enlevez les clés du contact pendant que vous faites une "petite course". Ne laissez pas les documents du véhicule à l'intérieur.

D'autre part, méfiez-vous du car-jacking. Dans ce cadre, ne déposez jamais votre sac à main sur le siège passager, mais bien à ses pieds ou, mieux, derrière votre propre siège. Fermez soigneusement les portes pendant que vous conduisez (à tout le moins, la portière passagers). Tant que faire ce peut, gardez les fenêtres fermées en roulant. Portez toujours votre ceinture de sécurité. Ne laissez pas votre adresse ou les clés de votre domicile à l'intérieur de votre véhicule et séparez les clés de votre domicile de celles de votre véhicule. En cas d'agression, ne résistez pas: votre voiture vaut moins que votre vie.

Un mot également sur le home-jacking. Il s'agit d'une agression au cours de laquelle des malfaçons pénètrent à l'intérieur de votre domicile (appartement, chambre d'hôtel, maison, etc...) afin de s'emparer des clés de votre véhicule et de le voler. A ce niveau, les conseils sont simples: ne laissez jamais vos clés de voiture avec vos clés de maison et ne laissez pas les clés de votre véhicule en vue.

## Les files sur autoroute

Certaines heures de la journée sont plus critiques que d'autres pour tailler la route. Il est donc fréquent de se retrouver pris dans un bouchon. Lorsque vous vous retrouvez dans une file, il est important de respecter les points suivants:

- Afin de ne pas être surpris par la dernière voiture d'une file, respectez vos distances, particulièrement lorsque la visibilité n'est pas optimale (tunnel, côte, pluie, brouillard, etc.).

- Employez toujours, à l'approche d'un embouteillage votre rétroviseur intérieur ainsi que vos feux de détresse. Ne freinez pas trop brusquement, mais essayez de freiner progressivement en pompant quelques fois sur la pédale de frein. De cette manière, vous pourrez également attirer l'attention des personnes derrière vous, au moyen de vos feux stop.



- Une fois dans la file, évitez de changer constamment de bande de circulation. En restant dans la même file, vous circulerez et ralentirez de la même manière, mais vous ne gênez pas la circulation des véhicules derrière et à côté de vous.

- Laissez assez d'espace entre les voitures pour que les motocyclistes puissent circuler.

- Gardez votre calme dans les embouteillages. L'agressivité dans le trafic est une nuisance moderne superflue que les problèmes de circulation ne résolvent pas.

- Si vous disposez d'une radio dans votre véhicule, écoutez les 'infos-traffic'.

- On est vite tenté de relâcher son attention lorsque la circulation avance au pas. Restez vigilant, vous éviterez ainsi un accrochage qui ne ferait qu'empirer la situation. Rappelons qu'il est interdit de téléphoner en conduisant, même dans un embouteillage.

- En cas de circulation très dense sur autoroute, la police fédérale donne régulièrement des indications de vitesse limite. La capacité maximale d'une autoroute, par exemple, peut être atteinte à 80 km/h et non pas à 120 km/h. Ces limitations sont mises en oeuvre pour fluidifier le trafic, et non pas pour surveiller les usagers.

## Que faire en cas de panne ?

Vous serez nombreux à emprunter le réseau autoroutier pendant les mois de vacances. Personne n'est à l'abri d'une panne ou d'un quelconque ennui qui nécessite un arrêt. Que faire lorsque vous y êtes contraint ?

- Vous immobilisez votre véhicule sur la bande d'arrêt d'urgence. Attention, celle-ci ne peut être utilisée qu'exclusivement en cas de panne ou dans certains cas d'urgence. Il n'est donc pas question de vous y arrêter pour vider votre cendrier, aller chercher quelque chose dans le coffre ou encore pour soulager un besoin naturel.

- Lorsqu'un véhicule (ou une remorque) est

immobilisé sur la bande d'arrêt d'urgence, le conducteur doit en signaler la présence à distance au moyen du triangle de danger obligatoire.

- Le conducteur peut, en outre, faire usage d'autres moyens de signalisation. Notamment en faisant fonctionner simultanément ses 4 clignoteurs, ou en plaçant un feu portatif clignotant de couleur jaune-orange.

- Le triangle de danger doit être placé derrière le véhicule (en tenant compte du sens de la circulation), dans une position verticale, à une distance minimale de 100 mètres sur les autoroutes (de 30 mètres sur les voies ordinaires), et de sorte qu'il soit visible à une distance d'environ 50 mètres pour les conducteurs qui s'en approchent.

- Placez votre véhicule le plus à droite possible sur la bande d'arrêt d'urgence.

- Sortez le plus rapidement possible de votre véhicule et placez-vous immédiatement derrière le rail de sécurité.

- En cas de crevaison, essayez d'atteindre un parking ou une sortie, où vous pourrez changer votre roue en sécurité.

- En cas de panne, utilisez de préférence les bornes d'appel afin de prévenir les secours et/ou un service de dépannage. Ces bornes d'appel sont installées tous les deux kilomètres sur nos autoroutes et sur certaines routes régionales. Elles sont reliées directement à une centrale de l'Unité Provinciale de Circulation (U.P.C.) de la police fédérale de la province d'où vous appelez. L'utilisation en est très simple : il n'y a pas de combiné téléphonique, il vous suffit d'appuyer sur le bouton et votre lieu d'appel est localisé avec précision. Vous serez alors en contact direct avec la centrale.

Il n'est jamais facile de gérer une panne, un accident ou une situation d'arrêt aux abords d'une voie rapide. Le sentiment d'isolement s'installe très vite et celui-ci pousse parfois à adopter des comportements inconsidérés. Essayez de garder votre calme et le reste ne sera plus qu'une question de patience. Allez, bonnes vacances.



## Passeports : ne vous y prenez pas trop tard

Si vous partez en voyage vers un pays lointain, vous devrez vous munir d'un passeport. Vous pouvez vous le procurer auprès de votre administration communale. En théorie, 7 jours ouvrables suffisent pour obtenir le précieux document. Bon nombre de personnes attendent cependant la dernière minute pour effectuer cette démarche. A l'approche des vacances, des retards peuvent dès lors être enregistrés dans la délivrance des passeports. Le message est donc clair : il faut s'y prendre à temps.

Depuis le début de cette année, le passeport a adopté une nouvelle forme. Grâce à des procédés technologiques modernes comme la reproduction de la photo par microperforation, le document a été rendu infalsifiable. En

24 heures. Le prix de base pour ce service 'exceptionnel' s'élève à 195 EUR. Le coût d'un passeport varie donc de 32 EUR pour un mineur (passeport valable deux ans) à 245 EUR pour un adulte (passeport valable cinq ans en procédure exceptionnelle).

Lorsque vous effectuez une demande de passeport, vous devez vous munir de deux photos d'identité récentes en couleurs sur fond blanc (format 3,5 x 4,5 cm), de votre carte d'identité et, le cas échéant, de votre ancien passeport ou de l'attestation de perte ou de vol. Les Jettois sont invités à se présenter au centre administratif (rue Henri Verrie 18-20), service Démographie, guichet n° 5.

### N'oubliez pas votre visa !

Outre un passeport en règle, les Belges doivent également disposer d'un visa pour se rendre dans certains pays. Il s'agit d'une autorisation pour séjourner dans ce pays pendant une durée déterminée. Si vous traversez l'un de ces pays sans vous y arrêter, il est préférable de vous informer pour savoir si un visa de transit est nécessaire. Celui-ci sera valable pour plusieurs transits pendant une période bien définie. Les visas doivent être demandés auprès de l'ambassade ou du consulat des pays de destination qui sont libres d'accorder ou de refuser l'octroi d'un visa. Certains pays délivrent des visas aux postes frontières. Informez-vous de cette possibilité avant le départ. Pour tout renseignement sur les visas, surfez sur le site [www.diplomatie.be/fr/travel/travel-docs.asp](http://www.diplomatie.be/fr/travel/travel-docs.asp).

### Les animaux ont aussi leur passeport

outre, un nouveau règlement est d'application depuis le 12 novembre 2003, en ce qui concerne le délai de délivrance des passeports. Auparavant, ce délai était fixé à 12 jours ouvrables en procédure normale. Il a été ramené à 7 jours ouvrables maximum, soit à peine davantage qu'en procédure d'urgence.

Le prix de base à déboursier pour obtenir un passeport est de 32 EUR. Par ailleurs, les personnes de plus de 18 ans doivent s'acquitter d'une taxe fédérale de 10 EUR pour un passeport valable un an. Cette taxe s'élève à 50 EUR pour un passeport dont la durée de validité est de cinq ans. Le montant de la taxe ne varie pas, quelle que soit la procédure. Une nouvelle procédure urgente a été introduite pour permettre la délivrance d'un passeport en

Dès le 3 juillet prochain, les personnes qui souhaitent voyager à l'étranger avec leur chien, leur chat ou leur furet doivent se munir d'un passeport européen pour animaux. Pour obtenir ce document obligatoire, adressez-vous à votre vétérinaire. Le passeport comportera toutes les informations sur l'état de santé de l'animal et sur les vaccinations obligatoires contre la rage. D'autres vaccins peuvent également y être consignés. Seuls les chiens, les chats et les furets dont l'identité peut être établie au moyen d'une puce électronique implantée ou d'un tatouage bien lisible se verront délivrer un tel passeport. Dans le cas contraire, le vétérinaire devra d'abord planter une puce électronique. Le passeport pour animaux coûte 5 EUR.

Ceci dit, nous vous souhaitons d'excellentes vacances.



## Vaccins et médicaments

L'accès à certains pays est interdit à toute personne qui ne peut produire une preuve internationalement reconnue de vaccination contre une série de maladies, au premier rang desquelles on trouve la fièvre jaune. Outre les vaccins indispensables, d'autres mesures sont recommandées. Demandez un avis médical bien avant votre départ.

Votre état de santé, la nature de votre voyage et votre itinéraire doivent être pris en compte pour déterminer les précautions à prendre. Si vous effectuez une réservation de dernière minute, n'oubliez pas que cela ne vous dispense pas de la couverture médicale adéquate.

Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune, un livret jaune, vous sera délivré par le médecin ou le centre médical qui vous aura vacciné. Vous y obtiendrez également tous les renseignements utiles concernant les autres mesures conseillées sur le plan médical.

Une information générale sur les vaccins et les mesures conseillées est disponible sur le répondeur automatique de l'Institut de Médecine tropicale, tél. 0900/101.10. Vous pouvez aussi vous adresser au Centre médical du Service fédéral des Affaires étrangères (tél. 02/501.35.24 ou 02/501.35.25), durant les heures de bureau.

### Une carte européenne d'assistance médicale urgente à l'étranger

Depuis le 1er juin, les milliers de Belges qui partent en vacances dans un pays européen devront se procurer une carte européenne d'assistance médicale urgente auprès de leur mutualité. Cette carte remplace l'ancien document E111. En cas d'intervention médicale urgente à l'étranger, elle vous dispense de supporter l'entièreté du coût des prestations médicales. La carte européenne uniformise la procédure pour les 24 pays de l'Union européenne, ainsi que la Norvège, l'Irlande, le Liechtenstein et la Suisse. Avant de partir vers l'un de ces 28 pays, tous les membres de la famille, quel que soit leur âge, doivent disposer de leur carte personnelle d'assistance médicale urgente. Cette carte peut être obtenue gratuitement auprès de la mutualité. Elle est valable jusque fin 2005.

# Un nouveau véhicule pour la Croix-Rouge de Jette



Ce mardi 25 mai, le Bourgmestre de Jette Hervé Doyen, par ailleurs Président d'Honneur de la Croix-Rouge jettoise, a officiellement remis les clés du nouveau véhicule de service à la Présidente de la section locale Simone Stillaert. «Il s'agit pour nous d'un geste fort», a indiqué Hervé Doyen. «Face aux nombreux services que la Croix-Rouge rend à la collectivité, le Collège et le Conseil communal ont estimé qu'il fallait doter la section locale d'un matériel performant.» Et le Bourgmestre de saluer le travail accompli par les secouristes bénévoles.

La section locale de la Croix-Rouge de Jette dispose d'un véhicule de service qui permet aux secouristes de se rejoindre les lieux d'intervention avec leur matériel. L'ancien véhicule était en service depuis 12 ans. S'il a toujours rendu de bons et loyaux services aux volontaires de la Croix-Rouge, il n'offrait cependant pas les équipements et le confort dont disposent les véhicules modernes.

Grâce au soutien financier de la commune de Jette, à un don de la société Abott et aux fonds récoltés lors de la quinzaine de la Croix-Rouge, la section locale de Jette vient d'acquiescer un nouveau véhicule. Le choix s'est porté sur une camionnette

Citroën Jumper. Plusieurs bénévoles ont étudié les aménagements nécessaires pour adapter le véhicule aux besoins des secouristes.

Un poste de soin y a été aménagé, de telle sorte que les secouristes puissent prendre un blessé en charge même s'ils ne disposent pas d'un local ou d'une tente. Ce poste de soin, situé à l'arrière du véhicule, comporte notamment une armoire médicale, un point d'eau, un siège, du chauffage et un éclairage adéquat. Outre les neuf sièges qui seront occupés par les secouristes lors des déplacements vers les lieux d'intervention, le véhicule est équipé pour accueillir tout le matériel (les civières, notamment). En outre, le faux-plafond dont le véhicule était muni a été remplacé par un revêtement lisse et lavable.

Le nouveau véhicule de service, commandé en décembre 2003, a été livré à la mi-avril 2004. L'ancien véhicule a été revendu d'occasion à une bénévole de la section locale.

## La section locale de la Croix-Rouge de Jette

La section locale de la Croix-Rouge de Jette compte une trentaine de secouristes bénévoles actifs, quarante jeunes membres

de la Croix-Rouge de la Jeunesse, auxquels s'ajoute le personnel bénévole qui assure les collectes de sang, le prêt de matériel sanitaire,... La section locale intervient essentiellement sur le territoire jettois et dans les communes du Nord-Ouest. A la demande la direction générale pour la Région de Bruxelles-Capitale, elle participe également à l'encadrement de manifestations importantes. La section locale de la Croix-Rouge est, en outre, l'un des partenaires associés au sein du plan catastrophe de la commune de Jette.

En 2003, la section locale de Jette a délivré 105 brevets de premiers secours (12 heures de cours) et formé 14 secouristes (28 heures de cours). Plus de 400 donneurs ont participé aux collectes de sang organisées à Jette.

**Vous voulez apprendre les gestes qui sauvent ?** Plusieurs formules de cours vous sont proposées (tél. 02/411.48.79).

**Vos enfants sont intéressés par le secourisme ?** Inscrivez-les à la Croix-Rouge Jeunesse de Jette (tél. 02/414.73.00).

**Vous voulez sauver des vies en donnant du sang ?** Les prochaines collectes de sang auront lieu à Jette le lundi 12 juillet de 17h à 19h30 au Centre de Santé (rue Vandenschriek 75) et le lundi 19 juillet de 17h à 19h30 à la salle Sainte-Claire (avenue de Heyn 102).

**Vous avez la jambe dans le plâtre, vous vous déplacez difficilement ?** La section locale de Jette peut vous prêter du matériel (tél. 02/425.10.20).

La section locale de Jette compte également un **Service de Secours** qui propose un encadrement lors de nombreuses manifestations à Jette et en Région bruxelloise (tél. 02/478.34.24).

**Pour tout renseignement :**  
02/427.53.50 (Simone Stillaert) -  
02/425.43.10 (Francis Martiat) -  
[www.croixrouge-jette.be.tf/](http://www.croixrouge-jette.be.tf/)

## Arrêter de fumer ? Appelez 'Stop-Tabac'

Depuis le 1er juin, les personnes qui veulent arrêter de fumer peuvent appeler le numéro 070/227.227 de la ligne 'Stop-Tabac'. Elles y obtiendront une réponse à toutes leurs questions sur les dangers du tabac et des conseils pour abandonner définitivement la cigarette. Cette ligne d'information a été créée à l'initiative de la Fédération belge contre le Cancer.

La permanence est accessible tous les jours ouvrables de 8 à 19h. En outre, de 15 à 19h, des médecins ou des psychologues seront à l'écoute. Ils guideront les fumeurs au mieux afin de les aider à arrêter de fumer. Le cas échéant, ils orienteront leur interlocuteur vers son médecin ou vers un spécialiste qui l'accompagnera tout au long du processus d'abandon du tabac.

Si vous avez besoin d'un petit coup de pouce et d'informations utiles pour renoncer à cette habitude malsaine, la ligne 'Stop-Tabac' pourra sans aucun doute vous aider.

**Ligne d'information 'Stop-Tabac' : 070/227.227**

## AFS cherche familles d'accueil

AFS Programmes interculturels asbl, membre de la plus importante organisation mondiale d'échanges internationaux et reconnue par la Communauté française de Belgique, vous propose d'accueillir un(e) jeune, en provenance d'une autre partie du monde, pendant 3, 6 ou 10 mois.

Fin août 2004, 140 jeunes, venus des quatre coins du monde, seront reçus dans notre pays par les familles d'accueil. Certains d'entre eux suivront les cours d'une école secondaire. D'autres effectueront un stage au sein d'une entreprise, d'une association locale ou d'une organisation non gouvernementale.

**Intéressé(e) ? Contactez AFS Programmes interculturels - bd Brand Whitlock 132 à 1200 Bruxelles - tél. 02/743.85.40 - courriel : info-belgium-french@afs.org - www.afsbelgique.be**

# L'ALE de Jette reconnue pour les Titres-Services

La nouvelle vient de tomber : l'ALE de Jette a obtenu son agrément pour pouvoir se lancer dans le système des Titres-Services.

Comme nous l'avons expliqué dans le Jette Info du mois d'avril 2004, les Titres-Services concernent les activités de nature ménagère au profit des particuliers. De

prime abord, ce système semble très avantageux pour chacun.

Les candidats travailleurs peuvent envisager de régulariser leur situation, sortir du chômage ou du CPAS en obtenant un véritable contrat de travail avec tous les avantages liés à la sécurité sociale.

Les particuliers qui souhaitent s'inscrire en tant qu'utilisateur ont la garantie d'un système fiable, régulier et bon marché. En effet, l'heure de travail prestée coûte 6,20 EUR, déductibles fiscalement à 30 %, soit un coût réel de 4,34 EUR.

Concrètement, l'ALE de Jette pense démarrer en septembre 2004 avec ce nouveau système. En effet, différentes questions pratiques doivent encore être réglées afin d'offrir un service optimal aux travailleurs et aux utilisateurs. Dès qu'elle sera en possession de nouvelles informations, l'ALE organisera des réunions d'information à l'intention des personnes intéressées. Si vous désirez y assister et être tenu au courant de l'évolution du projet, renvoyez le coupon-réponse ci-dessous à l'ALE de Jette (rue Vandenschriek 77 à 1090 Jette).

### Coupon-réponse : L'ALE de Jette et les Titres-Services

M. / Mme / Melle

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Tél./GSM : ..... Courriel : .....

souhaite être tenu(e) au courant du projet des Titres-Services.

souhaite être invité(e) à une réunion d'information sur les Titres-Services.

en tant que \* :     travailleur potentiel

                          utilisateur potentiel

\* biffez la mention inutile



### L'ALE, votre alliée

ALE de Jette : rue Vandenschriek 77 à 1090 Jette  
- tél. : 02/423.19.10/11/12/13 - fax : 02/423.19.15  
- courriel : ale.pwa@skynet.be - président : W. Daem

# Un potager à l'école Dieleghem

Les 47 élèves de 3ème et 4ème année de l'école Dieleghem sont fiers de leur potager. Avec l'aide de leurs institutrices, mesdames Van Rutten et Tobias, ils ont mené à bien un projet de longue haleine dont ils récolteront les fruits à la rentrée prochaine. Ils se sont tout d'abord lancés dans le compostage des déchets verts et des déchets ménagers. La première tentative s'est soldée par un échec. Ils ont alors renouvelé l'expérience avec l'aide d'un Jettois expérimenté, monsieur Alleman. "Il y avait trop de déchets de la cantine et pas assez de copeaux de bois dans notre compost", précise l'un des jardiniers en herbe. "Et puis, il n'y avait pas de bestioles". Une partie des élèves ont entrepris de construire une barrière pour délimiter le potager, tandis que d'autres réalisaient des semis en classe. Les plants de potirons et de tour-

nesols ont été mis en terre. Les enfants ont également semé du persil et planté des pommes de terre, en suivant les conseils d'un papy jardinier, monsieur Legrain. Jusqu'à la fin de l'année scolaire, ils se relayeront pour arroser le potager et assurer une surveillance lors des récréations. Les institutrices se disent elles-mêmes étonnées du succès de ce projet qu'elles ont initié. "Nous pensions devoir nous investir davantage, mais nous nous contentons en fait de superviser les opérations. Les élèves utilisent les outils et travaillent ensemble sans que cela ne pose de problème. Même les enfants les plus agités du groupe s'épanouissent dans cette activité." En novembre, les potirons seront utilisés pour un grand concours de décoration, à l'occasion d'Halloween.



## Succès pour les portes ouvertes des serres et de la ferme !

Les 8 et 9 mai, les serres communales et la Ferme pour Enfants ouvraient leurs portes au public. Malgré une météo maussade, de nombreux amoureux de la nature s'étaient déplacés pour découvrir le spectacle coloré des serres en fleur et la vie à la ferme.

Les portes ouvertes des serres étaient consacrées cette année aux jardinières pour décorer balcons et terrasses. Plusieurs exemples de jardinières joliment décorées étaient proposés aux visiteurs qui sont repartis avec beaucoup d'idées en tête. Les jardiniers communaux présentaient différentes combinaisons de plantes, en fonction de la saison. On ne peut évoquer ces portes ouvertes sans rappeler qu'en cette période, les serres offrent le spectacle unique de milliers de fleurs prêtes à être plantées dans les parcs et les ronds-points de la commune.

Quant à la Ferme pour Enfants, elle a attiré des petits et des grands citoyens, particulièrement intéressés par la tonte des moutons, le travail du maréchal-ferrant ou la cuisson du pain, sans oublier la dégustation des produits de la ferme. Le samedi 8 mai, la Ferme pour Enfants a officiellement inauguré sa toute nouvelle Maison du Pain.

## Grands-parents et petits-enfants cuisent le pain à la ferme

La Ferme pour Enfants organise régulièrement des activités intergénérationnelles le mercredi après-midi. Ces activités qui s'articulent autour de la Maison du Pain permettent aux grands-parents de vivre des moments intenses avec leurs petits-enfants.

Un boulanger retraité se fera un plaisir d'apprendre aux grands-parents aux petits-enfants à faire du pain, des tartes aux

légumes, des tartes aux framboises, aux fraises... L'activité est suivie d'un bon goûter, dans une ambiance conviviale.

La maison du Pain accueillera les grands-parents et les petits-enfants aux dates et heures suivantes : mercredis 30 juin et 22 septembre 2004 de 13h30 à 16h. Participation aux frais : 3 EUR pour les adultes, 2 EUR pour les enfants.

**Vous êtes invité(e) à vous inscrire à la Ferme pour Enfants, entre 12 et 13h : tél. 02/479.80.53.**

### Soutenir les projets de la Ferme

La Ferme pour Enfants de Jette peut compter sur l'aide de la commune et de la Région pour mener à bien ses projets, telle la réalisation de la Maison du Pain. Le rôle de l'asbl Ferme pour Enfants est cependant déterminant pour permettre la concrétisation de ces projets. Si vous souhaitez, vous aussi, soutenir le travail de la Ferme et permettre à des centaines de jeunes citoyens d'y venir chaque année, vous pouvez devenir membre de l'asbl. La cotisation annuelle s'élève à 5 EUR. Moyennant le paiement de 12,50 EUR, vous deviendrez citoyen d'honneur. Votre contribution peut être versée au compte 068-2075743-67 de la Ferme pour Enfants.



## Se rendre utile pendant les vacances ?

Tu as envie de te rendre utile pendant les vacances, tout en améliorant ton néerlandais ?

Depuis plus de 10 ans, l'asbl Volontariat d'Entraide et Amitié organise un camp bilingue au sein de la maison de repos Magnolia, située rue Léopold Ier à Jette. Du 25 au 30 juillet 2004, tu pourras exercer ta seconde langue dans une ambiance détendue. Tu rencontreras d'autres jeunes, francophones et néerlandophones. Tu vivras aussi une expérience enrichissante en te rendant utile auprès des personnes âgées. Ce camp, ouvert à tous à partir de 17 ans, est entièrement gratuit (logement, nourriture, frais de transport,...).

Attention ! Le nombre de places est limité.

**Pour tout renseignement :**  
02/223.21.41 (Olivier Gerards) -  
info@entraideetamitie.be -  
www.entraideetamitie.be/f

## La fête de l'environnement

06/06/2004



de 10 à 18 h.

> Parc de Woluwe



02 775 75 75  
www.ibgebim.be



Organisée par l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement, à l'initiative du Ministre de l'Environnement de la Région de Bruxelles-Capitale, avec la participation des communes de la Région.





# Quelles activités à Jette pendant les grandes vacances ?

## Plaine de vacances "Kids' Holidays Jette"

Les enfants âgés de 2,5 à 12 ans seront accueillis dans le cadre vert de la plaine de vacances du domaine du Poelbosch. Des activités adaptées à leur âge leur seront proposées. Ils fréquenteront notamment les parcs, les bois, les plaines de jeux, le parc de circulation, la piscine, le mini-golf, etc...

**Info et inscriptions : Service des Affaires sociales de la commune de Jette - chaussée de Wemmel 102, 02/421.42.02 - fax : 02/421.42.08**

## Centre de Formation Sportive

Le Centre de Formation Sportive propose de nombreux stages sportifs et culturels variés à la salle Omnisports de Jette pour les enfants de 3,5 à 16 ans.

**Info et inscriptions: Centre de Formation Sportive - 02/420.53.02 (du lundi au vendredi de 9 à 17h).**

## Centre d'Arts Martiaux Jettois

Les enfants et adolescents de 3 à 12 ans pourront découvrir les arts martiaux à l'occasion de ce stage, mais aussi le multisports, la psychomotricité, la natation, les sports en extérieur, la détente et les promenades.

**Info et inscriptions: C.A.M.J. - Rue Tilmont, 86 - 02/426.79.63 - gsm: 0475/56.19.48**

## Sportostages

Une nouvelle façon d'occuper les

enfants de 6 à 14 ans pendant les vacances. Au programme : badminton, volley-ball, basket-ball, base-ball, fitness, bowling, step, mini foot, danse, etc...

**Info et inscriptions: Sportopolis - Avenue du Laerbeek, 125 - 0477/667.313 (D. Walther)**

## Aqua & Sport Kids

Les enfants de 2,5 à 8 ans trouveront des activités adaptées à leur âge chez Aqua & Sport Kids. Au programme : détente (de 2,5 à 3,5 ans), jeux (de 4 à 5 ans), découvertes (de 5,5 à 7 ans), natation (de 4 à 8 ans), v.t.t. (de 6 à 8 ans) et nature/aventure (de 4 à 8 ans).

**Info et inscriptions: Aqua & Sport Kids - Rue Ferdinand Lenoir, 73 - 02/479.98.15 - fax: 02/476.93.89**

## Soyez Stages

Des stages de mini-basket, de mini-tennis, de danse et de multisports sont organisés pour les enfants de 5 à 12 ans dans les installations sportives de l'Ecole Aurore.

**Info et inscriptions: 02/426.36.58 - gsm: 0474/950.733 - email : soyezstages@hotmail.com**

## Les Ateliers de Caroline

Des activités diverses conjuguant le bricolage, la psychomotricité et même le cirque sont proposées aux enfants de 4 à 7 ans. Pendant les beaux jours, un château gonflable ainsi qu'une piscine sont à la disposition des enfants sous la surveillance de

moniteurs professionnels.

**Info et inscriptions: Les Ateliers de Caroline - Rue Léon Theodor, 151 - 02/461.36.90 - fax : 02/461.36.91 - gsm : 0476/73.64.83 - email: caroline@idshows.be**

## Centre culturel de Jette

Le centre culturel de Jette organise pour vos enfants de 4 à 12 ans deux stages sur les thèmes suivants: 'Qui pique et qui chatouille' (le monde des insectes) et 'Marguerite m'et meuÿh' (les vaches vues sous toutes leurs formes)

**Info et inscriptions: Centre culturel de Jette - Boulevard de Smet de Naeyer, 145- 02/426.64.39 - fax: 02/424.17.13 - email: foy.cult.jettois@skynet.be**

## Atelier 340 Muzeum

L'Atelier 340 Muzeum organise un stage d'éveil à la sculpture pour des enfants de 7 à 12 ans. Les enfants apprendront la technique du béton et du plâtre, l'assemblage du bois, le découpage, la peinture, la photo, etc.

**Info et inscriptions: Atelier 340 Muzeum - Drève de Rivieren, 340 - 02/424.24.12 - fax: 02/424.23.90**

## Ateliers Betty Moerenhoudt

Les Ateliers Betty Moerenhoudt proposent des activités artistiques pour les enfants et les adolescents de plus de 9 ans. Ils travailleront le grès selon différentes techniques.

**Info et inscriptions: Les Ateliers Betty Moerenhoudt - Rue Henri Werrie, 41 - 02/427.17.23**

## Ferme pour Enfants

La Ferme pour Enfants a pour objectif de permettre aux petits citadins de vivre en internat la vie d'un vrai petit fermier (de 11 à 14 ans).

**Info et inscriptions: La Ferme pour Enfants - Petite rue Saint-Anne, 172 - le mercredi et le vendredi entre 12h et 16h au 02/479.80.53 - gsm: 0474/83.25.62**

## Le Pré en Bulles

Le Pré en Bulles emmène les enfants à la découverte de la nature et des activités de la ferme sur le thème des percussions (de 10 à 12 ans).

**Info et inscriptions: La Ferme pour Enfants de Jette - Petite rue Sainte-Anne 172 - 0476/54.81.99 (Nicole Mertens)**

## Eduloisirs

Durant les grandes vacances, des cours de renforcement sont organisés pour des élèves en difficultés, mais néanmoins motivés. Ces cours s'adressent aux élèves du secondaire ayant un examen ou un travail à présenter ainsi qu'à ceux qui ont besoin d'une remise à niveau avant de commencer l'année scolaire. L'élève s'inscrit dans une matière au choix : mathématiques, français ou néerlandais (possibilité de s'inscrire pour deux matières). Les cours se donnent par demi-journée.

**Info et inscriptions: Eduloisirs - Rue Gustave Gilson, 87/2 - 02/479.42.32 - email: edu.loisirs@belgacom.net - eduloisirs@msn.com**

## Sportifs jettois à l'honneur

Le lundi 21 juin prochain à 19 heures aura lieu à l'Hôtel communal la remise des mérites sportifs. Ces distinctions, remises par l'échevin des Sports Benoît Gosselin et le président de l'asbl Sports à Jette Eric Schuermans, récompensent des clubs ou des sportifs qui, en cette fin de saison, répondent à l'un des critères suivants :

1. Equipes championnes, vice-championnes ou montantes dans une catégorie.

2. Clubs qui célèbrent au cours de l'année un anniversaire de longévité (10 ans ou plus, par tranche de 10 ans, ainsi que les 25 et 75 ans).

3. Sportifs jettois et/ou clubs jettois qui ont réalisé un exploit reconnu.

4. Equipes qui ont remporté un challenge fair-play dans le cadre d'un championnat.

5. Sportifs jettois membres d'un club qui se sont fait remarquer par leur fidélité et leur dévouement à la cause du club et qui comptent 20 ans d'adhésion ou plus, par tranche de 10 ans, ainsi que les 25 et 75 ans.

6. Bénévoles jettois reconnus pour leur dévouement à la cause sportive et qui fêtent le 20ème anniversaire de leur engagement ou plus, par tranche de 10 ans, ainsi que les 25ème et 75ème anniversaires.

Les clubs et les sportifs concernés par l'un de ces critères sont invités à se faire connaître en renvoyant le talon-réponse ci-dessous au service communal des Sports (rue Henri Werrie 18-20 à 1090 Jette) et ce, pour le 10 juin 2004 au plus tard.

Nom du club :

Nom du responsable :

Adresse :

Concerné par le point : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

Motivation de la demande :

Commentaires éventuels :

## Jeunes sportifs au 19ème cross des écoles



Des centaines de jeunes sportifs avaient envahi le parc de la Jeunesse le mercredi 19 mai dernier à l'occasion du cross des écoles jettoises. Cette manifestation annuelle s'inscrit dans le cadre de la politique menée à Jette pour promouvoir la pratique du sport auprès des jeunes. Les coureurs, issus des écoles primaires jettoises, ont rivalisé de vitesse pour monter sur le podium. Félicitations aux élèves des

écoles Aurore, Jacques Brel, Clarté, Vanhelmont, Saint-Michel, du Sacré-Coeur, Poelbos, Vande Borne, Van Asbroeck et Sint-Pieterscollege. En cette année olympique, l'échevin des Sports Benoît Gosselin et le président de l'asbl Sports à Jette Eric Schuermans ont eu l'occasion de rappeler aux jeunes sportifs qu'il est plus important de participer que de gagner.

## CELA SE FÊTE !

Vous avez atteint l'âge magique de 100 ans ? Vous fêterez bientôt vos 50, 60, 65, 70 ans de mariage (ou plus) ? Si vous le souhaitez, l'administration communale vous aidera à donner plus d'éclat à cette belle fête. Il vous suffit d'en faire la demande six semaines avant la date de votre anniversaire ou de votre anniversaire de mariage à Lucien Vermeiren, officier de l'Etat civil (02/423.12.16), ou au service communal de l'Etat civil (rue Henri Werrie 18-20 à Jette - tél. 02/423.12.70).

### Félicitations...

... à madame Pétronille Tenvooren. Elle a fêté son 100ème anniversaire le 6 mai 2004.

... à madame Florentine Wansart. Elle a fêté son 104ème anniversaire le 18 mai 2004.

... aux époux Questier - Claessens. Ils ont fêté leurs noces d'or le 29 mai 2004.

## Danse de salon



Les cours de danse de salon pour les seniors sont à nouveau organisés pour la 3ème année consécutive. Venez donc vous amuser en apprenant la valse, le tango, le cha-cha-cha, la salsa, etc... La danse est une activité tonique et un passe-temps ludique que l'on peut pratiquer en couple ou entre amis. Grâce à un moniteur expérimenté (ancien compétiteur), vous apprendrez à danser tout en vous amusant dans une atmosphère bonne enfant.

Les cours se donnent tous les mardis après-midi à partir du 5 octobre 2004 au Pavillon Wouters, rue Wouters n°12 à Jette.

Voici l'horaire :

- de 14h à 15h, cours de perfectionnement (3 EUR)
- de 15h à 16h, entraînement pour tous (1 EUR)
- de 16h à 17h30, cours pour débutants (3,50 EUR)

Attention : Une assurance couvrant les accidents corporels devra être souscrite par chaque participant aux cours. Le montant de la prime annuelle s'élève à 5 EUR. Celle-ci devra être payée à votre moniteur de danse. Il n'y a pas lieu de vous inscrire préalablement, il suffit de vous présenter aux cours.

**Information : 02/423.12.66 (Patricia Hellem)**

JETTE, UNE COMMUNE QUI VIT

# Les Fous du Roy

## Un cercle d'échecs à Jette

Depuis 1997, le cercle d'échecs "Les Fous du Roy" propose des cours d'échecs pour les jeunes dans les locaux du Centre culturel Armillaire. Chaque année, "Les Fous du Roy" prennent part à différents tournois d'échecs en Belgique. Ainsi, lors du championnat de Belgique organisé à Bütgenbach durant les vacances de Pâques, sept élèves défendaient les couleurs du cercle jettois, sous la conduite de leur professeur Gary Karagoulian. L'un d'eux, Doudou Moucoud, a été sacré champion de Belgique dans la catégorie '14 ans'. Les cours du cercle d'échecs "Les Fous du Roy" reprendront à la rentrée de septembre.



### Les Fous du Roy

Cours d'échecs tous les samedi à 14h, à partir du 11 septembre

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145 - local 110)

Saison complète : 65 EUR

**Pour tout renseignement :**

**Centre culturel de Jette - 02/426.64.39 (Chantal Farin)**

## AGENDA

## JUIN

Les 5 et 6.6 : VISITES GUIDEES du Musée René Magritte à l'occasion du 5ème anniversaire du musée. Entrée : 3 EUR par personne (au lieu de 6 EUR). Réservation souhaitée. Au Musée René Magritte (rue Essegheem 135). Info et réservations : 02/428.26.26.

Du 5 au 12.6 : EXPOSITION des ateliers 'Dessin enfants, ados et adultes' du Centre culturel de Jette. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Ouvert de 14 à 18h - fermé le dimanche. Entrée libre. Info : 02/426.64.39.

Le 6.6 : De 10 à 18h, FETE DE L'ENVIRONNEMENT. Au parc de Woluwe. Info : 02/775.75.75.

Le 11.6 : De 14h à 16h30, dans le cadre du cycle "Rencontres autour

d'un thème", GROUPE DE PAROLES "Sources et ressources", organisé par le nouveau centre Primavera (rue S. Legrelle 48). Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Info et inscriptions : 02/428.90.43.

Le 15.6 : De 11h à 12h30, RECEPTION à l'occasion du 30ème anniversaire du Magasin du Monde-Oxfam de Jette. Rue Ferdinand Lenoir 8.

Le 17.6 : De 14h15 à 17h15, CENT ANS DE JAZZ : "Les grands Big Bands (de Fletcher Henderson au Brussels Big Band)" par Vicky Down (musicien) et Louis Stevens (documentaliste). Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 5 EUR. Info : 02/426.64.39.

Le 18.6 : 15 th JAZZ JETTE JUNE.

A 20h00, concert d'ouverture "The Fried Flying Chicken Wings", place Cardinal Mercier (podium devant la gare de Jette). De 21h30 à 1h00, promenade JJJ : 17 concerts simultanés - 4 heures de musique - 70 musiciens. Info : 02/426.64.39 (Centre culturel de Jette).

Le 19.6 : De 8 à 18h, BROCANTE dans l'avenue Capart. Prix de l'emplacement : 10 EUR/4m2. Info et réservations : 0479/379.529.

Le 20.6 : De 9 à 19h, NAUTICA JETTE. Découvrez les loisirs et sports nautiques. Sur la place Cardinal Mercier et dans la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10). Info : 02/423.13.05.

Le 21.6 : A 19h, REMISE DES MERITES SPORTIFS JETTOIS. A l'Hôtel

communal (place Cardinal Mercier 1). Info : 02/423.12.97.

Du 22 au 24.6 : THEATRE par les ateliers 'Théâtre enfants et ados' du Centre culturel de Jette. "Ali Baba et les 40 voleurs" (version traditionnelle et moderne), le 22 juin à 19h. "Making of", le 23 juin à 18h30. "Une riche et trois pauvres" (d'après Louis Calaferte), le 23 juin à 20h. "La petite fugueuse", le 24 juin à 18h30. "C'est Molière qu'on assassine", le 24 juin à 20h. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Info : 02/426.64.39.

Le 27.6 : De 9 à 19h, BROCANTE dans le quartier Sainte-Claire (avenue De Heyn et rue Van Rollegem). Prix de l'emplacement : 10 EUR/4m. Info et réservations : 02/479.62.93 (de 19 à 21h).



## Rockardinal met le feu

Malgré le mauvais temps, la cinquième édition de Rockardinal a remporté un beau succès de foule le dimanche 30 mai dernier. Cette fête de la musique proposait une combinaison de styles différents, du blues au disco. Pour conclure ce feu d'artifice musical, Les Truttes ont mis le feu à la place Cardinal Mercier... pour le plus grand bonheur des spectateurs.

A la veille du Marché annuel qui clôturera les vacances d'été, le président du Foyer Jettois Paul Leroy et l'échevin des Animations Bernard Lacroix organisent trois soirées cinématographiques en plein air. Cette animation a notamment pour but de favoriser la vie en société dans le quartier.

Les titres des trois films programmés seront bientôt connus. Il est d'ores et déjà certain que les plus jeunes et les amateurs d'humour ne seront pas oubliés. Un classique sera également à l'affiche. Vous trouverez tous les détails sur ces soirées cinéma dans l'édition juillet-août du Jette-Info.

## Soirées cinéma en plein air

Sur la plaine à l'arrière de l'immeuble Essegem 2 (rue Jules Lahaye)  
Les 25, 26 et 27 août 2004  
A partir de 21h30

## Bientôt le marché annuel !

A cette occasion, une **MAXI-BROCANTE** sera organisée le **lundi 30 août 2004** de **8h à 21h30**

dans les rues Van Bortonne, Werrie (entre la place Laneau et la chaussée de Wemmel), Gillebertus, Van Huynegem et Thomas.

Prix : 12 EUR / 3 mètres

Renseignements et réservations : CECO - tél. 02/538.56.49 (mercredi et vendredi de 15 à 18h - fermeture annuelle du 15 juillet au 9 août)

Réservations et paiement des emplacements à l'administration communale de Jette (rue Henri Werrie 18-20 à Jette) le jeudi 24 juin et le mardi 17 août 2004 de 17 à 19h

Une initiative de l'échevin des Animations Bernard Lacroix et du président de l'asbl Commerce et Marché Annuel Jettois Yves Putzeys

Talon d'inscription à renvoyer avant le 13.8.2004 à l'administration communale de Jette / asbl Commerce et Marché Annuel Jettois - rue Henri Werrie 18-20 à 1090 Jette

Je soussigné(e),..... père/mère de .....

autorise mon (mes) enfant(s), âgé(s) de ..... ans et demeurant.....

à participer à la brocante aux jouets du 30.8.2004 et réserve un emplacement.

Signature:

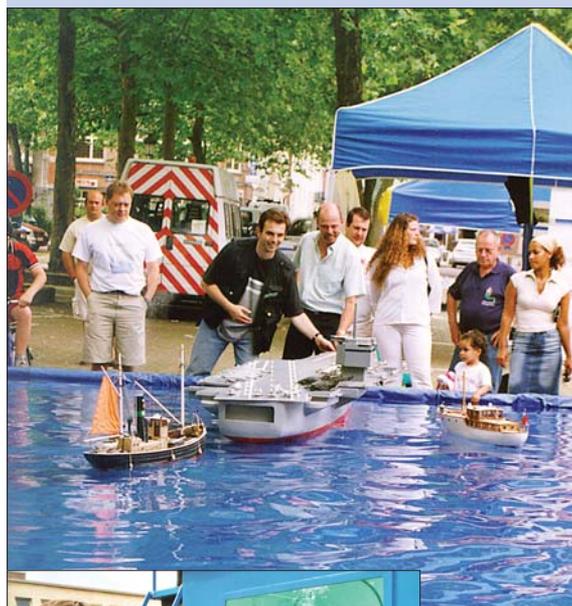
P.S.: Vous recevrez la confirmation de votre réservation par courrier à votre domicile. Remplissez donc lisiblement le talon ci-dessus.

## Nautica Jette

### Découvrez les loisirs et sports nautiques

QUAND ? LE DIMANCHE 20 JUIN 2004 DE 9 À 19H

OÙ ? SUR LA PLACE CARDINAL MERCIER (EN PLEIN AIR)



**Brocante nautique**

**Exposition de marines**

**Exposition de matériel d'intervention**

**Autopompe des services Incendie**

**Démonstration de plongée et baptêmes sous-marins**

**Exposition de bateaux**

**Exposition et démonstration de modèles réduits de bateaux sur plan d'eau**

**Stands d'information**

DANS LA SALLE COMMUNALE DES FÊTES (PLACE CARDINAL MERCIER 10)

**EXPOSITIONS**

**Photos sous-marines de Christian De Splenter**

**Vieilles affiches**

**Matériel de plongée**

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS** (BROCANTE NAUTIQUE ET EXPOSITION DE MARINES) : ADMINISTRATION COMMUNALE DE JETTE - SERVICE ANIMATIONS ET COMMERCE - RUE H. WERRIE 18-20 - TÉL. 02/423.13.05

UNE INITIATIVE DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS, DE L'ÉCHEVIN DE LA VIE ÉCONOMIQUE BERNARD LACROIX ET DE L'ASBL "PROMOTION DE JETTE", PRÉSIDIÉE PAR TONY MEULEMANS

## BROCANTE POUR ENFANTS

*Viens t'amuser le lundi 30 août 2004,*

*à l'occasion du Marché Annuel.*

**Participe à la brocante pour enfants (de 9 à 20 h).**

**C'EST GRATUIT !**

Le collège des bourgmestre et échevins et l'asbl Commerce et Marché Annuel Jettois seront heureux de t'accueillir à la brocante aux jouets sur le parking du Delhaize (entre la rue Léon Theodor et la rue Van Bortonne).

La brocante est réservée aux enfants jusque 14 ans, munis d'une autorisation des parents. Tu devras arriver sur place entre 7h et 8h.

**Réserve ton emplacement à l'aide du talon ci-contre.**

## CHINEURS, À VOS MARQUES !

Le printemps et l'approche des beaux jours nous amènent à vous reparler des futures brocantes organisées sur le territoire de notre commune. Divers comités de quartier vous permettront de flâner à votre gré et de découvrir l'objet que vous recherchez depuis longtemps. Voici quelques lieux et dates à retenir.

### **BROCANTE CAPART**

Le 19 juin de 8h à 18h, l'avenue Capart vous accueillera avec un air de fête. Prix de l'emplacement: 10 EUR/4m<sup>2</sup>. Renseignement et inscription: 0479/379.529.

### **BROCANTE QUARTIER SAINTE-CLAIRE**

L'avenue De Heyn et la rue Van Rollegem s'animeront le 27 juin de 9h à 19h.

Prix de l'emplacement: 10 EUR/4m.

**Renseignement et inscription: 02/479.62.93 (de 19h à 21h).**

## Exposition d'été à Jette

Modernisme  
et Art éco

## Zomerfestival d'été/Jette

Tous les mardis en juillet et août :  
AMBIANCE ET MUSIQUE POUR TOUS !

Il était une fois un beau mardi soir d'été à Jette... Toutes les oreilles se tendent vers le parc de la Jeunesse. Un concert en plein air y est donné, et c'est gratuit !

Cette année, aura lieu la deuxième édition du Zomerfestival d'été Jette. L'an dernier, les organisateurs avaient tenté l'expérience dans notre verte commune. Ils reviennent avec la ferme intention d'inscrire ces rendez-vous d'été dans l'agenda de nombreux Jettois.

Le concept est simple. Il s'agit de proposer des soirées musicales, dans un cadre vert, aux gens qui ne partent pas en vacances, mais qui n'ont pas pour autant l'intention de rester enfermés entre leurs quatre murs.

Le programme musical est axé sur la découverte de différentes cultures. Voici un aperçu des genres musicaux auxquels vous pourrez goûter cet été à Jette : salsa, merengue, blues et jazz, flamenco, percussions africaines et rock, chanson populaire néerlandaise, pop, rock, folk, cajun et zydeco, chanson française, ska et reggae, reprises de grands noms... Les spectateurs ne seront certes pas déçus par la qualité des musiciens et des groupes prévus au programme.

## LES NOMS AU PROGRAMME DES CONCERTS D'ÉTÉ 2004 :

6 juillet	<b>Bart Van Den Bossche et Johny Voners</b>
13 juillet	<b>Siempre Moreno</b>
20 juillet	<b>Hale Bopp</b>
27 juillet	<b>The Soulutions</b>
3 août	<b>les candidats de la Nekka Nacht</b>
10 août	<b>Jaman</b>
17 août	<b>Proyeccion Latina</b>
24 août	<b>Plane Vanilla</b>

Durant les mois de juillet et août 2004, un concert est prévu tous les mardis soirs de 20h30 à 23h. L'entrée est entièrement gratuite. Le parc de la Jeunesse sera accessible dès 19h30 et jusque 23h30.

Le cadre intime du parc de la Jeunesse se prête particulièrement bien à ce type de concerts qui allie des styles différents, de la salsa au blues, en passant par le raï et les rythmes africains. Il y aura de l'ambiance et de la musique pour tous ! Les jeunes et les moins jeunes se sentiront chez eux au Zomerfestival d'été Jette.

**Pour tout renseignement : service de la Communauté flamande - tél. 02/423.13.73 ou [www.zomerfestival.be](http://www.zomerfestival.be)**

UNE ORGANISATION DE L'ASBL DIVERS, L'ÉCHEVIN DES ANIMATIONS BERNARD LACROIX, L'ÉCHEVIN DE LA COMMUNAUTÉ FLAMANDE WERNER DAEM, LE COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS ET LE GEMEENSCHAPSCENTRUM ESSEGEM

Entre le plateau du Heysel et celui de Koekelberg, les communes de Laeken, Jette et Koekelberg connaissent une importante phase de développement urbanistique après la guerre 14-18. De nombreuses constructions modernistes et surtout Art Déco y apparaissent.

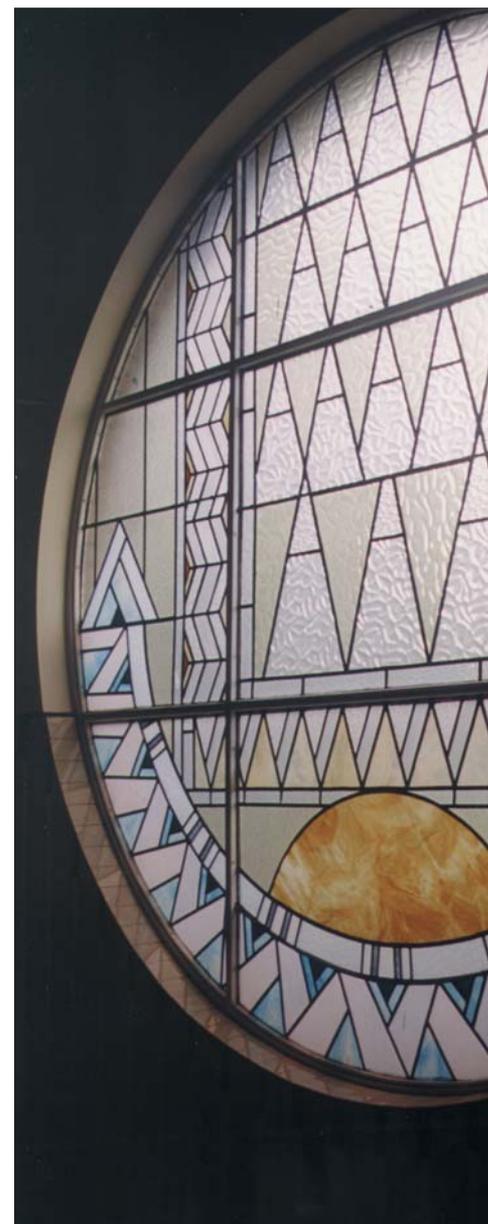
Les plus grands architectes du 20ème siècle ont pu exprimer leurs talents créateurs au travers de nombreuses réalisations publiques, civiles (les palais du Heysel, l'hôpital Brugmann, la Fondation Reine Elisabeth) ou religieuses (la basilique de Koekelberg). En outre, on ne compte pas les innombrables immeubles privés, comme la 'Withuis' de Diongre à Jette.

Les documents et les objets qui illustrent la richesse décorative de cette époque ne manquent pas : la ferronnerie, les bas-reliefs, le mobilier et surtout l'art du vitrail particulièrement développé dans le Nord-Ouest de Bruxelles. L'exposition d'été organisée à Jette sera consacrée au modernisme et à l'Art Déco.

Peut-être habitez-vous une  
maison ou possédez-vous  
des objets de cette  
époque ?

Prenez contact avec Guy Paulus, commissaire aux expositions, si vous souhaitez collaborer à l'exposition "Modernisme et Art Déco" qui aura lieu à partir du 3 août 2004 à la Demeure abbatiale de Dieleghem (rue Tiebackx 14).

**Pour tout renseignement : 02/479.00.52**



Vitrail de la Fondation Reine Elisabeth (Colpaert)

5ème anniversaire du Musée René Magritte  
Des visites guidées pour découvrir  
l'univers de Magritte

Le 5 juin prochain, le Musée Magritte fêtera ses cinq années d'existence. Une excellente occasion pour découvrir ce sympathique musée qui propose un regard personnel et original sur l'un des plus célèbres peintres du 20ème siècle.

Installé dans la maison de l'artiste belge, le musée offre une approche à la fois biographique et artistique de Magritte. Le rez-de-chaussée qu'il occupait est entièrement remis à l'état d'origine et plonge le visiteur au cœur même de l'univers surréaliste. Les étages, devenus salles d'expositions, présentent un grand nombre de

gouaches et dessins originaux, photos, affiches, objets, revues,...

Le 5 juin, le musée sera ouvert depuis cinq ans exactement ; cette date coïncide en outre avec le départ de Magritte de la rue Essegem, il y a 50 ans. Pour marquer ce double événement, le musée propose un week-end 'visites guidées'. Pratiquement, cela signifie que, durant tout le week-end des 5 et 6 juin, des historiens d'art se tiendront à la disposition du public pour effectuer sans interruption des visites guidées de l'entièreté du musée.

Grâce au soutien de la commune de

Jette, l'accès du musée se fera au tarif exceptionnel de 3 EUR par personne (au lieu de 6 EUR). Réservation souhaitée.

De plus, le visiteur pourra découvrir les dernières acquisitions du musée : la toile "Olympia", oeuvre datant de 1948, le piano original de Magritte, un tapis de la période cubiste du peintre, etc.

**Renseignements et réservations : Musée Magritte, rue Essegem 135 à 1090 Jette - tél./fax : 02/428.26.26 - site : [www.magrittemuseum.be](http://www.magrittemuseum.be) - courriel : [magrittemuseum@belga-com.net](mailto:magrittemuseum@belga-com.net)**



## Le Centre Armillaire présente...

### Ateliers 'Dessin enfants, ados et adultes'

Le Centre culturel de Jette organise différents ateliers de dessin : 'Paysage architectural' et 'Modèle vivant' pour les adultes, 'Piccolo', 'Intermezzo' et 'Picasso' pour les enfants et les adolescents. Les œuvres réalisées au cours de la saison seront exposées durant une semaine.



#### Exposition des ateliers 'Dessin enfants, ados et adultes'

Du 5 au 12 juin 2004

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Ouvert de 14 à 18h - fermé le dimanche

Entrée libre

Info : 02/426.64.39

### Cent ans de jazz

Les deux compères passionnés, Louis Stevens (documentaliste) et Vicky Down (musicien) présenteront de nombreux extraits musicaux, des diapos, des vidéos, des anecdotes.

**Cent ans de Jazz : "Les grands Big Bands (de Fletcher Henderson au Brussels Big Band)"**

Le 17 juin 2004 de 14h15 à 17h15

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 5 EUR

Info : 02/426.64.39

### Ateliers 'Théâtre enfants et ados'

Les ateliers 'Théâtre enfants et ados' vous proposent :

"Ali Baba et les 40 voleurs" (version traditionnelle et moderne), le 22 juin à 19h

"Making of", le 23 juin à 18h30

"Une riche et trois pauvres" (d'après Louis Calaferte), le 23 juin à 20h

"La petite fugueuse", le 24 juin à 18h30

"C'est Molière qu'on assassine", le 24 juin à 20h

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Info : 02/426.64.39

# 15 th JAZZ JETTE JUNE 18 juin 2004

La nuit bleue, la musique, la fête du jazz... Une originalité à épinglez cette année. Le festival révélera des produits du terroir. Des musiciens de chez nous occuperont le devant de la scène : un harmoniste exceptionnel (sur le podium) et les artistes du Jazz Jette Quartet (dans le parcours). Une septantaine de musiciens animeront les rues et les établissements. Faites-vous plaisir !



A 20H00,  
CONCERT D'OUVERTURE

SUR PODIUM,

PLACE CARDINAL MERCIER

(DEVANT LA GARE DE JETTE)

#### THE FRIED FLYING CHICKEN WINGS - swing

Tout jeune, Mario, armé de son harmonica, écoutait les 78 tours de Tony Bennett, Cab Calloway, Louis Prima, Duke Ellington... C'est alors que le swing l'a contaminé pour ne plus jamais le lâcher. De concerts en galas, de jams en studio, une trentaine d'années se sont écoulées. Aujourd'hui, Mario et ses amis musiciens (Erix, Sto, Jean-Mi et Guy) sont plus virulents que jamais. Sur le podium de Jazz Jette June, ils seront accompagnés par la section de cuivres 'The Buzzing Bees Horn Section' et les choristes du 'Glamour Choir'.

DE 21H30 À 1H00,

PROMENADE JJJ

17 CONCERTS SIMULTANÉS

4 HEURES DE MUSIQUE

70 MUSICIENS

#### VICKY DOWN QUINTET - standards and swing jazz

Et Cetera, rue Van Bortonne 1

Vicky Down (g, voc), Gaby Laurent (el p), Dimitri Delvaux (t sax), Michel Frydag (b), Garcia Morales (dms)

#### CHRISTOPHE ASTOLFI SWINGTET - manouche jazz

Brueghel, place Cardinal Mercier 23

Christophe Astolfi (g), Alexandre Tripodi (v), Sam Gerstmans (cb), Max Silvappulle (dms)

#### THE DIXIE RAMBLERS - dixieland music

Bienvenue, place Cardinal. Mercier 30

Philippe Van Oost (tpt, voc), Erik UitdeBroek (tb, voc), Peter Verkas (cl, sax, voc), Jean-Pierre Lienard (bjo, g), Stefan Willems (dbl bass), Daniel Poutrain (dms)

#### ETIENNE RICHARD QUARTET - standards and modern jazz

Op Den Hoek, place Cardinal Mercier 34

Etienne Richard (el p), Toine Thys (a,t sax), Chris Mentens (cb), Bilou Doneux (dms)

#### DIDIER INDOT QUARTET - fusion jazz

De Gele Paraa, rue Jules Lahaye 27

Didier Indot (g), Thomas Dewatripont (s sax), Benoît Vanderstraeten (b), Laurent Mercier (dms)

#### FRED DELPLANCQ QUARTET - swing jazz mostly

Café du Parc, rue Léon Theodor 189

Fred Delplancq (t sax), Michaël Blass (el p), Philippe Aerts (cb), Mimi Verderamme (dms)

#### ACOUSTIC ASSOCIATION - blues and swing

Aux 4 Coins du Monde, rue Léon Theodor 132

Chris Cadelli (g, voc), Dany Mojet (g, voc)

#### BUSTER AND THE SWING - middle swing jazz

Le Central, place Laneau 1

Marc Herouet (p, leader), René De Smaele (tpt, buggle, voc), André Ronsse (cl, a sax), Jean Borlée (b), Bob Dartsch (dms)

#### THE BLUE FLAME - blues

The Wembley, chaussée de Wemmel 181

Geneviève Dartevelle (harm), Alain Van Brussel (g, voc, harm), Daniel Styns (g), Philippe Detombe (b), Sylvain Léonard (dms)

#### RYTHM'N JAZZ QUARTET - standards, swing and latin jazz

La Poste, rue Léon Theodor 126

Mark Bogaerts (g, sax), Frederik Donche (keyb), Michel Joris (b), Alexandre Nova (dms)

#### PHIL CLAYTON BAND - power blues

Fana's Café, rue Léon Theodor 63

Phil Clayton (g, voc), Rudy Brogniez (b, voc), Geert Marien (dms)

#### SWING DEALERS - standards middle jazz

Le Derby, place Reine Astrid 3

Vincent Mardens (sax), Pascal Michaux (p), Jean Van Lint (cb, voc), Jan De Haas (dms)

#### LUC MAES JAZZINFUSION TRIO - standards and fusion

Café Baudouin, place Reine Astrid 25

Luc Maes (g), Marc Lognard (cb), Giovanni Catalano (dms)

#### Jazzy Strings - tzigane and manouche jazz

Le Miroir, place Reine Astrid 24-26

Alexandre Cavalière (v), Mario Cavalière (1st g), Mathieu Chatelain (2nd g), René Sopa (acc), Cloé Beaudimont (cb, voc)

#### SOUL SIDE - soul and funky jazz

Brasserie Jette 7, chaussée de Jette 608

Jo Gola (voc), Alain Cupper (sax), Peter Vandenberghe (keyb), Frouch (b), Michel Morvan (dms)

#### JAZZ JET QUARTET - standards and latin jazz

(with local musicians only)

The Ascot, chaussée de Jette 590

Pascal Wincq (el p, synth), Eduardo Baró (a,s sax, perc), David Legley (cb), Luc Siccard (dms)

#### SHER'S - swingrock and blues

Cafeteria Essegem, rue Léopold 1er 329

Christian Doignies (g, voc), Lou Heynderickx (voc), Bill Vilvorder (g), Jack Vellekoop (b), Bernard Pierre (m harp), Raoul Morlet (dms)

Info : Centre culturel de Jette - tél. 02/426.64.39

UNE ORGANISATION DU CENTRE CULTUREL DE JETTE, DE L'ÉCHEVINAT DES ANIMATIONS ET DU GEMEENSCHAPSCENTRUM ESSEGEM, AVEC LE SOUTIEN DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS, DE L'ASBL PROMOTION JETTE ET DE L'ASBL COMMERCE ET MARCHÉ ANNUEL JETTOIS